

L'"Ariège pittoresque

┃ L'Ariège pittoresque. 1913/04/03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

Art. 95
1913

M. Hubert

LA RIEGE

2^e ANNÉE — N° 42

+ + 3 Avril 1913 + +

Pittoresque

Revue hebdomadaire illustrée



Rédaction
et
Administration
Imprimerie FRA & Co
= FOIX =
Abonnements
1^{er} an 7^{frs}, 6 mois 4^{frs}

Industrie
COMMERCE
ARCHÉOLOGIE
HISTOIRE
Tourisme, Sports
Informations.

PARAISANT LE JEUDI
Le Numéro 0,15^c

AVIS

Plusieurs centaines d'articles remarquables, intéressant tous exclusivement l'Ariège, ont déjà été mis à notre disposition par des collaborateurs aussi compétents que dévoués. Ces précieux documents sont conservés dans les cartons de la Rédaction et seront publiés en temps opportun, suivant les exigences de l'actualité et la diversité des saisons. D'autres sont en préparation et nous seront fournis, pour ainsi dire, à jet continu.

Nous recommandons vivement à tous nos abonnés et lecteurs de collectionner avec le plus grand soin les numéros de la Revue, car elle est appelée à constituer plus tard la somme la plus complète, la plus variée, la plus attrayante des connaissances historiques, archéologiques, géologiques, paléontologiques, industrielles, artistiques qu'il importe aux Ariégeois de posséder sur leur beau pays.

Dans nos plus prochains numéros nous publierons : l'Arize, le Salat, l'Hers, la Lèze, le Volp; les moulins de Pamiers autrefois et aujourd'hui; l'antiesclavagisme à Pamiers au Moyen Age; mythologie des Pyrénées centrales; ruines romaines dans le Couserans et dans le Comté de Foix; la chasse à l'ours autrefois et aujourd'hui dans l'Ariège; la petite propriété dans l'Ariège; études sur le passé des hautes vallées de l'Aude; pays de Quérigut; l'astronome Vidal, de Mirepoix; les volontaires de l'Ariège, pendant la Révolution; l'ingénieur Mercadier; l'ingénieur Bonnetat; Adolphe d'Assier; le moraliste Maurel, de Bélesta; diverses études sur Saint Girons, Saint-Lizier, la vallée de Bethmale la fosse aux palombes dans la Belongue; un Jack l'Eventreur ariégeois au XVIII^e siècle, B Ferrage, de Ceseau; proverbes patois du Couserans, nouvelle édition refondue et mise à jour, par M. l'abbé Castet, curé de Lorp; Auger de Montfaucou, évêque de Couserans; Maurin de Montlaur, abbé de Saint-Antoine de Pamiers; droits seigneuriaux, hommages et redevances d'autrefois; le château de Montségur et le lac du Comte; mœurs et coutumes des peuples anté-historiques de l'Ariège; le village frontière de l'Hospitalet; les industries éteintes du canton d'Ax; études sur les gentilshommes verriers de l'Ariège; l'ancienne navigabilité des cours d'eau de l'Ariège; Notre-Dame de Château-Verdun; Notre-Dame de l'Izard; Notre-Dame du Val d'Amour; Notre-Dame de Vals, de Teilhet; la grande fromagerie d'Onst; le château de Terride; le château de Lérans; le château de Marceilhas; étude d'ensemble sur tous les anciens châteaux de l'Ariège; trois frères ariégeois généraux en même temps: les Espert; le collège de Pamiers pendant la Révolution; les anciennes maladies dans l'Ariège; la Corporation des médecins et chirurgiens de Pamiers; monographie de toutes les églises anciennes de l'Ariège; nombreuses biographies d'Ariégeois célèbres; le grelot du Courbas; la Société métallurgique de l'Ariège; un universitaire éminent, M. Thomas Choit, principal des collèges de Castres et de Pamiers; études historiques sur Ussat et Ornodac; étude sur Foncirgue; voyage à travers l'Ariège; la montagne d'Ariège; les richesses minéralogiques de l'Ariège; les excursions à faire dans l'Ariège; l'Ariège économique, industrielle, commerciale; légendes ariégeoises; études sur Ax, Aulus, Audinac, Saverdun, Lézat, Prat, Mazères, Mirepoix, la Bastide-de-Sérou; les chemins de transhumance dans le Couserans; la danse à Foix au XVII^e siècle; les Sarrazins dans l'Ariège; les guerres de Religion; études forestières; l'oie de Toulouse; la phthisie et les eaux

minérales de l'Ariège; les anciens paréages dans l'Ariège; l'œuvre humanitaire de trois évêques Couserans; les chevaux du Comté de Foix et du Couserans; le Pays de Foix sous Gaston Phœbus; études sur la grande Révolution et sur la Révolution de 1848; l'antique sanctuaire de Notre-Dame du Marsan; les grottes de l'Ariège; les dolmens de l'Ariège; le lac du Garbet, les anciennes pénalités; procès intentés aux animaux; etc., etc., etc.

BULLETIN FINANCIER

du 31 mars 1913

La liquidation a eu lieu aujourd'hui en provoquant quelques réalisations en conséquence une certaine lourdeur dans la cotation du premier cours. Londres et Vienne se montrent ferme sauf sur les valeurs américaines concernant l'état de santé de Monsieur Pierpon Mongan, nouvelle qui semble avoir, sans aucun doute, une issue fatale prochaine.

Fonds d'Etat 3 0/0 87,70; La caisse achète 28.000 francs de rente au comptant. Extérieur 92,95; Tiré 86,35; Les Fonds Russes sont plutôt mauvais; Consolidé 92,15; 3 0/0 56,05

Etablissements de crédit réaction assez sensible sur toutes les sociétés: Banque de Paris 1765; Union Parisienne 1170; Comptoir d'Escompte 1045; Banques et Mines 542; Crédit Foncier 855; Crédit Lyonnais 1658; Société générale 822; Crédit Mobilier 862; Rente Foncière 860; Banque Ottomane 638

Chemins de fer français résistants: Lyon 1318; Nord 1675; Orléans 1360; Est 922; Espagnols Andalous 302; Nord d'Espagne 485; Saragosse 471.

Valeurs de Traction Nord Sud est toujours en baisse 193; Métropolitain 630; Omnibus 750; Est Parisien 72.

Valeurs d'électricité très peu de transaction distribution reste lourde 687.

MARCHÉ EN BANQUE

Valeurs industrielles Russes baisse générale Hartmann baisse de 11 francs à 720; Maltzoff 1181; Toula 1166; Briansk 485; Platine 771.

Valeurs diamantifères soutenues: de Beers 552; Diagersfontein 183.

Mines d'or sud Africaines sont lourdes: Chartered 30; East Rand 72; Goldfields 70; Rand Minew 171.

Valeurs de caoutchoucs très faibles: Financière 140; Malacca 257.

Valeurs de Pétroles sont résistantes: Naphte 664; Lianosofi 776; Oklahome 96,50.

Valeurs diverses Azote 284; Raffineries Say 378.

MARCHÉ LIBRE

Il y a vendeur de :

Actions: Ass. générale d'accidents	615
At. et chant de la Palice.....	55
Bque Cle Fran.....	100
Becs renversés.....	20
Bozost.....	70
Buanderies de la Seine.....	300
Cral. Hot. Paris.....	300
Celluose priv.....	20
Dolok Baros.....	22
Dunk. Sud.....	55
Eaux Gaz. Minérales an.....	10
Ervedoza.....	200
Fond. ctri de Boucherie.....	800
Gaz électrique.....	60
Gde Chartreuse.....	410
Huelva.....	23
Incand. Pluste.....	Mieux
Katchar priv.....	Mieux
Lagrange plac.....	350
Semnon.....	50
Stigler.....	100
Th. Antoine.....	400
Th. Variétés.....	700
Un. Esp. des Superphos.....	160
Vieille Cure.....	125
Parts: Ate de St-Denis.....	40
Chauss. Incroyable.....	1.550
Ch. Françaises.....	Mieux
DJ; Djerissa.....	1.300
Faraony.....	30
Gal. Lafayette.....	5.300
Koba Balato.....	5
Ouest Africain.....	25
Semnon.....	10
Obligations: Dunk Sud.....	450
Héraclée.....	300

A. DELAGUE, banquier-remisier
11, rue de Provence, Paris (IX^e)
Téléphone 214-00

Ordres de Bourse (au comptant et à terme)
Surveillance de portefeuilles
Renseignements financiers gratuits
Arbitrages et reports

Une ligne..... 15 fr. par an) donnant droit
Deux lignes..... 20 fr. —) à l'abonnement.

PAYABLE PAR TRIMESTRE.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. CASSAGNE. — Draperies h^e nouveauté, mercerie, r. Delcassé.

HOTEL MONTAUT. — Cuisine renommée, fabricant des pâtés "A Gaston de Foix".

F. ROQUES, tailleur civil et militaire, ex-coupeur de la maison Schammel de Paris, rue Théophile-Delcassé et rue du Rival.

PAUL PÉRIÈS, mécanicien, cours Bouyghères. — Armes, cycles, autos, machines à coudre, stock de pneus, vente, location, échanges, réparations, accessoires. — Facilités de paiement.

AU LOUVRE, rue Théophile-Delcassé, Foix. — Lingerie, ganterie, bonneterie, soierie, layettes, corsets, paletots, jupons, corsages, draps et taies brodés, linges de table et de toilette, bretelles, etc.

HOTEL DE LA GARE, Not. Ireres. — Autobus de Bourg-Madame

GARAGE CASTEL, avenue de la Gare Cycles et automobiles. Location pour excursions. — Stock "Dunlop", "Continental".

GRAND HOTEL DU PARC ET MODERNE. — MARIS, propr^{te}. — Entièrement reconstruit à neuf avec tout le confort moderne.

G. SARTRE, coiffeur. — Parfumeries de premières marques. — Coiffures de dames. — Ondulations. — Postiches — Travail soigné. — Service antiseptique — Chapellerie. — Cols.

A. BABY, armurier-mécanicien, ex-ouvrier de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. — Armes de précision — Cycles des meilleures marques. — Machines à coudre, accessoires, munitions, réparations, location. — Prix modérés. — Vente à crédit. — Envoi catalogues et conditions sur demande.

CAFE-RESTAURANT DU MIDI, tenu par M. et Mme Régis Auriol, place des Platanes et du Jardinage. — Maison de premier ordre, recommandée aux touristes, excursionnistes, voyageurs, baigneurs et à toutes les personnes qui, de passage à Tarascon, désirent faire un bon déjeuner ou un excellent dîner.

PIERRE GAILLAGOT. Assurances, achat et vente de propriétés, prêts hypothécaires.

HOTEL DU COMMERCE, recommandé par le Touring-Club de France, cours Saint-Maurice. — P. Dubié, propriétaire. — Hôtel en partie reconstruit, entièrement modernisé. — Service de l'omnibus gratuit.

P. PONS fils, mécanicien. — Cycles — Autos — Machines à coudre. — Pneus autos, stock Continental en magasin. — Pneus vélos Wölber. — Moto Naphta. — Fosse à réparation. — Garage pour 10 voitures. — Location d'autos pour excursions. — Huile de Dion-Bouton. — Dépôt des machines agricoles Amoureux frères — Automobiles Clément Bayard.

HOTEL DE LA TOUR. — Recommandé aux touristes. — Appartements pour villégiature.

BIBLIOGRAPHIE

Surprises et Mystères de l'Amour et du Mariage, par M. Joseph PAILLOLE, publiciste, comédie dramatique. Inédite: 0 fr. 65.

Bonheur envolé, par le même. Prix: 0 fr. 25.

Les deux réunis: 0 fr. 75

M. J. PAILLOLE, éditeur, à BRIENNON (Loire).

A toutes les personnes soucieuses
✦ d'être servies en produits de choix, ✦
✦ aux prix les plus avantageux, ✦
la Maison NIQUET Frères
A SALON DE PROVENCE
offre ses HUILES, SAVONS et CAFÉS.
Ecrivez de suite pour le tarif spécial.
AGENTS ACTIFS DEMANDÉS
Conditions exceptionnelles.



L'Ariège

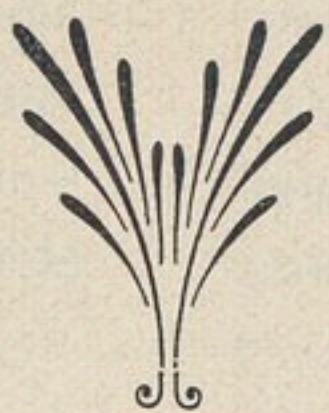
2^{me} Année. — N° 42.

Jeudi 3 Avril 1913

Pittoresque

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

Industrie * Commerce * Agriculture
Tourisme * Sports
Archéologie * Histoire * Actualités
Informations



ABONNEMENTS

	Un an.	Six mois
Ariège et départements limitrophes.....	7 fr.	4 fr.
Autres départements.....	8 fr.	5 fr.
Étranger.....	12 fr.	7 fr.

SOMMAIRE

Foix pittoresque. — A vol d'oiseau.....	UN VIEUX FUXÉEN.
Poisson d'Avril.....	Auguste TEULIÉ.
Glans sur Arignac.....	Yvan MARTY.
Au Village.....	Toussaint NIGOUL.
Avril.....	Auguste TEULIÉ.
Ephémérides de Pamiers.....	Jules de LAHONDÈS.
Echos Ariégeois.....	
Ligne d'Ost à Aulus.....	LE COUSERANAIS.
Concours général agricole à Paris.....	LE RURAL.
Disparus.....	VIATOR.

Nos gravures : Foix : l'Ecole Normale de Montgauzy. — Arignac : Vue générale ; Une carrière. — Dans les Balkans : Général Savoff, adjoint généralissime de l'armée Bulgare ; les différentes positions turques sur la ligne de Tchataldja. — L'hôpital d'Evelpidès en Grèce. — Contre la Convention du Gothard : La Landsgemeinde de Berne.

FOIX PITTORESQUE

VI

A vol d'oiseau.

La promenade de Montgauzy n'est pas — nous semble-t-il — aussi équentée qu'elle mériterait de l'être :

Elle a cependant ce premier avantage qu'elle s'embranchement directement au plateau de Villote, et que, pour la rencontrer, on n'a aucun quartier intermédiaire à traverser ;

Autre avantage : assise sur le flanc escarpé du petit coteau du Cap de la ville, la route de Ganac, légèrement montueuse, à son point de départ, domine en plein la ville nouvelle, — que le soleil, en ce moment-ci, frappe et dore de ses rayons, de tous les côtés à la fois.

Elle la domine et elle la surplombe, de si haut et de si près, que, de de là étant, on découvre, au point de pouvoir les compter toutes, les maisons et les jardins, qui vont s'échelonnant, dans la vaste plaine de Lhorte et de Campmars, depuis l'hôtel de la Banque de France et le Lycée, jusqu'au chalet de Loquier et jusqu'aux villas du Terrefort et de Peyssales.

—o—

Le spectacle est vraiment saisissant ; ce qui l'en rend surtout, c'est l'agréable surprise que l'on éprouve, en le voyant apparaître et s'étaler, comme par enchantement, sitôt longées la façade Nord du Lycée et la villa Bellevue qui lui fait suite : ces deux constructions, en fermant hermétiquement la vue, de ce côté, ont joué le rôle d'écran que joue, au théâtre, la toile chargée de dérober momentanément aux yeux des spectateurs la vue de la scène et de ses décors.

—o—

Bien curieux pêle-mêle, en vérité, de toitures rouges, avec, de ci de là, quelques pavillons couverts d'ardoises bleues ; bien intéressant assemblage de blanches façades, tournées dans tous les sens, la plupart regardant le midi ou se chauffant au soleil levant ; et c'est un passe-temps, qui a bien aussi son agrément, que de reconnaître et de suivre du regard, dans ce fouillis de bâtisses, les maisons et les jardins les plus saillants et les plus connus :

Ici, le grand bâtiment de la Manutention, et plus loin, par delà la grande allée de Villote, les casernes — sur le milieu, les prisons et la gendarmerie — à l'autre extrémité, le chalet Tersouly et, plus loin encore, le Terrefort ; — ici la villa Rose ; là, la villa Jeanne, la villa Béarn, et toutes celles qui ont jusqu'à présent gardé l'anonyme.

—o—

Encore quelques pas de plus, le long des platanes qui, du même côté, longent la route — et, au tableau si pittoresque et si vivant qui vient de retenir et de réjouir les yeux du promeneur, voici que, tout à coup, en succède un nouveau, autrement grandiose et autrement enchanteur :

Quelle différence, et quel contraste, entre les deux !

Quel cirque merveilleux, décrivent ici nos belles montagnes de la haute Ariège !

A la vérité, ce sont toujours les mêmes ; mais c'est avec un plaisir toujours nouveau qu'on les retrouve toutes, et qu'on en peut suivre le développement harmonieux :

D'un côté, le Pech de Foix se déroule, dans toute sa hauteur et dans toute son étendue, accompagné de celui de Montgaillard qui ne fait plus qu'un avec lui ; — du côté opposé, les montagnes moins abruptes de Prayols et de Montoulieu barrent l'horizon, avec celles qui s'enfuient au loin après elles ;

Mais voici qu'en face, surgissent, plus imposantes que toutes les autres, les grandes montagnes de Tabé, et celles qui vont, à leur suite, se perdre dans la nue qui les enveloppe.

Tandis que les premières ont encore conservé leur robe grise d'automne, le Fourcat et ses succédanés ont déjà endossé sur leurs larges épaules les grands manteaux d'hermine, qui font paraître encore plus majestueuses et plus belles les cimes qui en sont revêtues.

Et maintenant, au pied de ces chaînes de hautes montagnes, quel est, et que fait ce piton isolé, que sa forme conique et sa pointe rocheuse ont fait, plus d'une fois, comparer à un pain de sucre — ce piton que les vieux parchemins d'autrefois désignent sous le nom caractéristique de *roc encamisat* ?

— C'est le pic de Montgaillard.

Les révolutions souterraines du globe, qui — il y a de cela des milliers d'années — firent surgir du sein de la terre le rocher de Foix, ces révolutions en ont fait jaillir également le pic de Montgaillard — ce piton pittoresque, à l'ombre duquel devait venir s'abriter, un jour, le village de ce nom, comme la ville de Foix était venue s'abriter elle-même, à l'ombre de son rocher et sous la protection de son donjon.

—o—

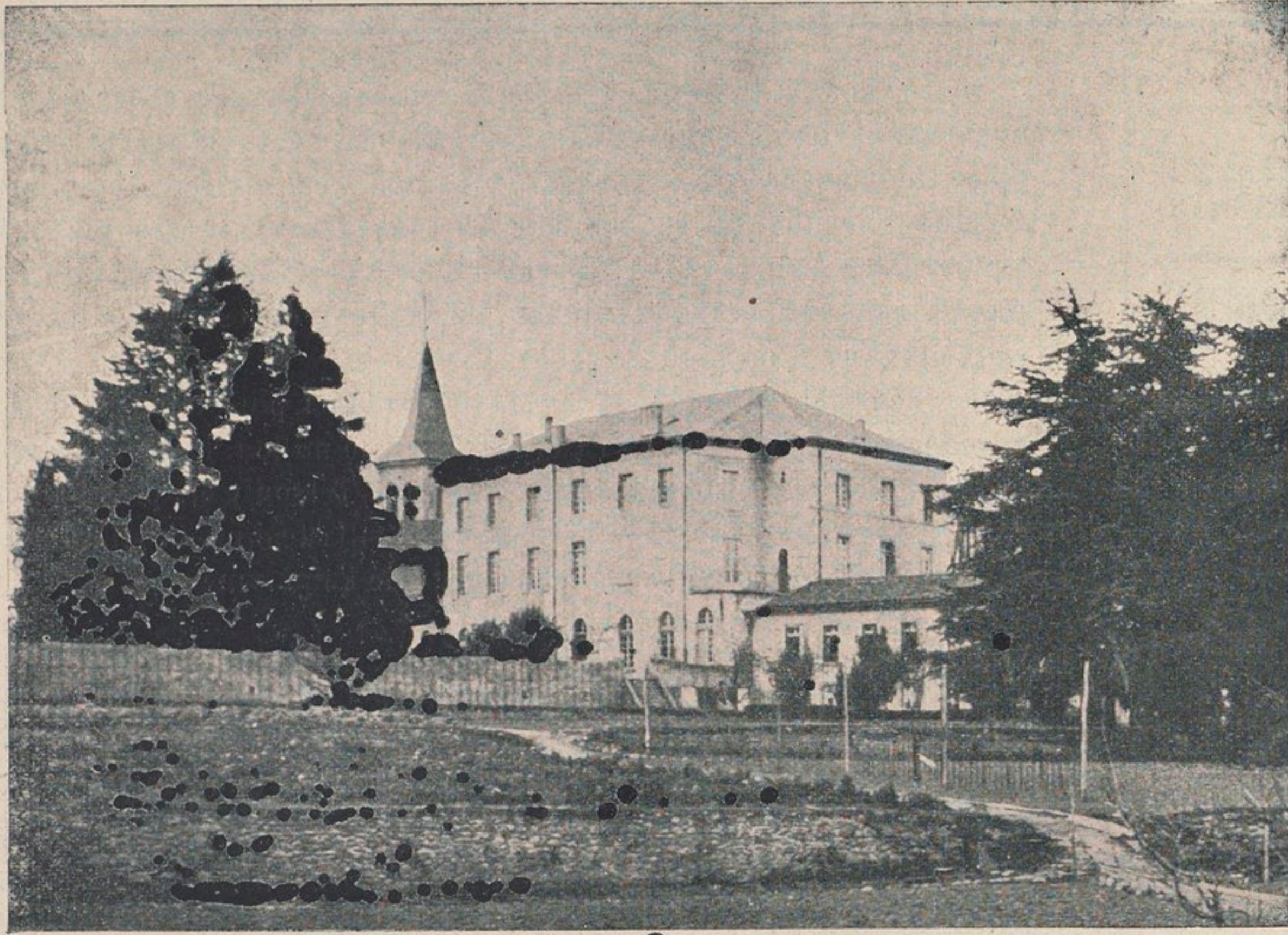
C'est un des charmes de cette promenade, comme de toutes les autres du reste, qu'au premier tournant décrit par la route, le paysage change

immédiatement d'aspect, comme, au lever du rideau, change le décor du théâtre :

Dès que l'on est à l'embranchement de la petite avenue de platanes qui conduit à l'école normale et à l'ancienne chapelle de Montgauzy, on perd entièrement de vue les deux rayonnants bassins de Foix et de Montgaillard, et, avec eux, l'amphithéâtre si impressionnant des montagnes qui les entourent de toutes parts ; et, sitôt que l'on a pénétré dans la petite plaine de Cadirac, pour se consoler de l'absence du panorama qui vient de s'évanouir, on n'a plus devant soi que l'immense falaise rocheuse et désolée du Saint-Sauveur, s'avancant, dans la direction de la vallée de l'Arise, toujours précédée du grand lion accroupi du roc de Caralp.

— 0 —

Puisqu'il en est ainsi, bâtons-nous de retourner sur nos pas ; mais, avant de rentrer en ville, donnons un dernier coup d'œil sur le plateau radieux de Lhorte et de Campmars, et saluons d'un long et bien affectueux regard les trois tours maîtresses qui, par-dessus les grands



FOIX. — L'Ecole normale de Montgauzy.

ormeaux de Villote, semblent commander, comme au temps jadis, à l'ancienne capitale des comtes de Foix et aux vallées environnantes.

— 0 —

Pour épuiser jusqu'au fond la coupe des plaisirs que peuvent procurer la rencontre et la vue des villas, dont s'est parée la ville nouvelle, dans ces dernières années, il reste encore au promeneur, désireux de tout voir, à déambuler, quelques instants, dans la rue du Lycée.

A l'instar des routes parallèles de Prayols et de Ganac déjà parcourues, cette voie part, elle aussi, de Villote, à l'encoignure de l'hospice, et, comme la rue d'Alsace, elle va se perdre au communal de Montgauzy.

Après le bel hôtel de la Banque de France, après la grande et fastueuse façade du Lycée, saluons la villa d'Espagnol Lafayette ; oui saluons-là, saluons en elle la plus ancienne, pour ne point dire la première de toutes celles dont les plaines de Campmars et de Lhorte sont aujourd'hui parsemées.

Viennent ensuite la Manutention militaire, et, vis-à-vis d'elle, de l'autre côté de la rue, une rangée de coquettes petites chartreuses, juxtaposées les unes aux autres, ayant toutes cette fraîcheur et cet air de propreté, qui est le cachet des maisons nouvellement bâties.

Au retour, même surprise et même tableau que par ci-devant :

Encore l'immense falaise, grise et nue — et, plaquée contre elle, la grande, la belle, la blonde tour ronde, cette fois bien seule sur son piédestal de granit.

(A suivre.)

UN VIEUX FUXÉEN

Poisson d'Avril

J'ai reçu ce matin une carte postale portant en relief un poisson aux écailles violettes, que soulignait le distique suivant :

*Ce poisson, qui te paraît sans voix,
Te demande qui te l'envoie !*

On n'a pas tous les jours l'occasion de lire des vers aussi spirituels. Et voilà pourtant le seul vestige où nos arrière-neveux retrouveront ce qui nous resta de la vieille tradition populaire du 1^{er} avril : des cartes postales agrémentées de vers de mirliton.

D'après un auteur franciman, l'origine du poisson d'avril serait la suivante : Par ordre de Louis XIII, un prince de Lorraine était gardé à vue dans son château de Nancy. Le matin du 1^{er} avril, le prince réussit à tromper la vigilance de ses gardiens et se sauva à la nage en traversant la Meurthe. Les Lorrains se moquèrent des soldats français en leur disant :

« Ce n'est pas un prince, mais un poisson que le roi Louis vous avait donné à garder. »

La locution populaire « manger du poisson d'avril » doit avoir une origine plus reculée ; elle n'est, en tout cas, qu'une forme des plaisanteries admises ce jour-là et usitées de temps immémorial.

Dans notre pays languedocien, le 1^{er} avril est appelé le *journ courreire*. Pourquoi nos aïeux couraient-ils et faisaient-ils tant courir à cette occasion ? Il faut remonter au moyen âge pour en avoir l'explication.

L'époque du commencement de l'année varia alors assez souvent. Tantôt c'était la Noël ou le 1^{er} janvier, puis encore le 1^{er} mars, le 25 mars, le jour de Pâques, etc. En outre, dans ces temps de confusion, le même calendrier n'était pas adopté partout ; et c'est ainsi que l'on voyait, sous Louis XII, l'année commencer, à Paris, à la fête de Pâques, tandis que, dans le Midi, elle commençait le 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation.

C'est sous les premiers rois Capétiens que l'Eglise fit adopter, pour le commencement de l'année, la fête de Pâques. Cette date prévalut longtemps, sans pour cela être en faveur auprès du pouvoir civil qui lui reprochait sa *mobilité*. Mais la date fixe du 1^{er} avril qu'on essaya, à un certain moment, de lui substituer ne fut pas bien accueillie à son tour. Aussi, lorsque les partisans du nouveau système se présentèrent pour leurs visites du nouvel an, ils

trouvèrent porte de bois. Les essais eurent beau continuer les années suivantes, ils restèrent infructueux, et l'on accabla de quolibets et de railleries ceux qui avaient ainsi « couru » pour rien, le premier jour d'avril.

Comme la plupart des coutumes populaires celle-ci tend à disparaître ; déjà nos enfants ne mangent plus du poisson d'avril que dans les cartes postales.

Or, voici le souvenir déjà lointain que ma carte postale vient de réveiller en moi...

— 0 —

C'était un jeudi matin. D'assez bonne heure, j'avais franchi prestement le seuil de ma maison. Les mains dans les poches, le nez au vent, je marchais dans la rue du village en redressant ma taille, fier comme Artaban. J'étais en effet, une jolie paire de sandales que ma mère m'avait achetées la veille à Tarascon. Je lorgnais, chemin faisant, les belles roses rouges qui ornaient ma légère chaussure d'été, et, dans la vanité naïve de mes huit ans, il me semblait que tout le quartier me devait des compliments. J'arrivai ainsi chez Zéphir, le cordonnier.

« Hé te voilà, *droullot*, me dit Zéphyr en m'apercevant. Viedaze ! qu'elles te vont bien ! Mon ami, tu es chaussé comme un marquis ! Et tu arrives à propos, tu sais. Toi qui est dégourdi et intelligent, tu serais bien gentil d'aller chez Maurissou pour te faire prêter, de ma part, la pierre à aiguiser le ligneul. »

La pierre à aiguiser le ligneul ! J'avais langue levée pour questionner au sujet de cette pierre singulière, mais, en bon Ratabol que j'étais déjà, je ne voulus pas avoir l'air de ne pas comprendre ce qu'on me disait. Je partis comme un trait.

Il fallait traverser presque tout le village. En route, je songeai bien à la

fameuse pierre à aiguiser le ligneul, mais je l'écartai vite de ma pensée, et les mots de Zéphyr « dégourdi et intelligent » chatouillaient encore agréablement mes oreilles. Ma parole ! si le brave cordonnier m'avait demandé le rocher de Foix, je crois bien que je serais allé le chercher.

« Bonjour, Maurissou.

— Bonjour, *droullot*. Que me veux-tu de si bon matin ?

— Zéphyr m'envoie pour vous prier de lui prêter la pierre à aiguiser le ligneul, s'il vous plaît.

— La pierre à aiguiser le ligneul ? répéta Maurissou en me fixant d'un air qui me décontenança. Est-ce que tu sais lire ?

— Je le crois, répondis-je, froissé.

— Apporte le calendrier qui est là, à côté de la croisée. Dis-moi quel jour nous *tenons* aujourd'hui.

— Aujourd'hui, dis-je, après avoir cherché, aujourd'hui, c'est... voyons : mardi, 30 ; mercredi, 31 ; jeudi, premier... aujourd'hui, c'est le premier avr...

Je ne pus finir ; j'avais compris. Comment donc n'y avais-je pas songé à ce premier avril ? La veille encore, à l'école, les grands n'avaient parlé que du « joun courreire ». Ah ! le gueusard de Zéphyr ! Comme il devait, à ce moment, se gausser de moi avec mes jeunes camarades !

Je regagnai ma maison tout penaud. Mes sandales, mes jolies sandales blanches aux belles roses rouges me semblaient vieilles de six mois et lourdes à porter comme des sabots. Cependant, en traversant la place, j'aperçus grande ouverte la croisée de la cuisine de Marion, et le fumet délicieux d'un rôti arriva jusqu'à mes narines. Je m'approchai : assise sur une chaise basse, ma voisine Marion faisait cuire un chapon devant un feu de forge, et elle suait, la pauvre femme, à tourner ainsi la broche.

Quelle idée diabolique germa soudain dans mon cerveau d'enfant ! Je n'ai jamais pu me l'expliquer.

« Marion, lui dis-je incontinent, monsieur le maire vous demande tout de suite au Barry.

— Qui, mon beau-frère ?

— Oui.

— Et tu dis tout de suite.

— Oui, tout de suite, tout de suite.

— Mais qu'y a-t-il donc ? le sais-tu ?

— Je n'en sais rien, répliquai-je, de mon air le plus innocent.

— Mon Dieu ! Mon Dieu ! s'écria la bonne Marion en levant les bras sur sa tête. Mais qu'est-ce qui peut lui être arrivé ? Il n'aurait pas une attaque, au moins ? Et moi qui l'attendais ce matin pour *dîner*, avec Léonard, mon homme, et Hyacinthe de Surba. Mais qu'est-ce que je vais faire, pauvrete de moi ? »

J'allais avouer, mais Marion reprit : Ecoule, petit, rentre et viens tourner la broche. Tu me rendras service ; je serai bientôt revenue. Tiens, voilà deux sous. Et ne laisse pas brûler le chapon !

Je m'assis sur la chauffeuse et me mis à tourner consciencieusement la broche, tout en me demandant, non sans une certaine appréhension, comment tout cela allait finir. Et voici que le remords s'éveilla en moi. Je me sentis bien coupable d'avoir ainsi abusé de la crédulité de la pauvre Marion. Marion ! l'excellente femme qui avait toujours, comme par hasard, quelque chose de bon à ajouter à mon goûter... Marion ! qui m'envoyait souvent à son grenier en me disant : va me chercher une petite bûche, et surtout ne touche pas aux pommes reinettes ! Ah ! ces délicieuses pommes reinettes du grenier de Marion ! comme le tas, depuis la Noël, avait diminué en même temps que celui des bûches. Et ce n'était pas elle, certes, qui les avait mangées.

Ces réflexions, je me les faisais tout en continuant de tourner la broche. De temps en temps, j'épiais à la croisée le retour de Marion. Elle arriva enfin. Je la vis traverser la place en toute hâte, la main droite cachée derrière son dos. Vite, je posai les deux sous sur la table et, enfilant le corridor, je m'esquivai à toutes jambes, non sans recevoir au passage un maître coup de baguette dont mes mollets gardèrent, pendant quelques minutes, un cuisant souvenir.

On me gronda un peu à la maison ; mais il me sembla que c'était pour la forme, car je crus entendre ma mère me défendre en disant qu'après tout c'était de bonne guerre et que Marion n'avait qu'à se tenir sur ses gardes. D'ailleurs, celle-ci vint le soir même, et comme elle ne savait pas garder rancune, nous fîmes la paix.

Je passai plus de quinze jours sans reparaitre devant l'atelier du cordonnier Zéphyr. Cependant la leçon ne fut pas perdue pour moi, et onques plus ne mangeai du poisson d'Avril.

Auguste TEULIÉ.

Glans sur Arignac

Au témoignage de M. le Docteur Guitard, auteur de deux ouvrages estimés devenus fort rares, le nom du village d'origine fort ancienne d'Arignac viendrait de *ar* haut et *ignac* en feu. Au sujet des riches carrières qui font et pourraient mieux faire encore la fortune de cette intéressante localité, le même auteur déclare que le plus considérable des gites gypsifères de la contrée de Tarascon, se trouve du côté gauche de l'Ariège, de part et d'autre du vallon de Saurat, sur le territoire des communes d'Arignac et de Bèdeilhac. Le gypse d'Arignac est cristallisé, d'un blanc quelquefois pur, mais le plus souvent un peu grisâtre ou jaunâtre. Charpentier y cite des lamelles de mica et de talc, du calcaire cristallisé et des cristaux isolés, très nets, de limonite épigène.

Arignac, comme l'atteste la remarquable chronique romane d'Arnaud Squerrer, de Miglos, écrite en 1456, était le chef-lieu de la troisième des quatre baronnies du Comté de Foix qui comprenait, en outre, on le sait, seize châtellenies et quatre villes maîtresses : Foix, Mazères, Tarascon et Saverdun. « De barounios, n'y a quatre, qu'an toujoun l'haunon d'estre noumbrados al reng de las maisous las plus illustros de la Guyenno : 1° La de Rabat ; 2° la de Saint-Paul de Jarrat ; la d'*Arniac* ; 4° la de Durfort.

Arignac, ayant son *pech*, et ce mot étant synonyme des *duns* des Celtes mais appartenant à une autre langue, sans doute au dialecte ibérien, M. Adolphe Garrigou pense que l'on doit assigner à ce lieu une origine antérieure à la domination romaine. La terminaison *ac* qui se trouve aussi dans les noms d'une foule de localités sur toute l'étendue de la chaîne pyrénéenne fait supposer au même savant qu'une peuplade, qu'elle eût le nom de *Basque*, *Vascons*, *Osques*, *Euskes*, ou *Eseualdunac*, a régné en souveraine sur toute la ligne et y a imprimé son cachet.

Mais aucun souvenir précis et positif ne nous est resté de ces lointaines époques.

M. Adolphe Garrigou constate, d'après des données linguistiques et des documents authentiques, qu'antérieurement à Charlemagne, des travaux de fortification couronnaient nos montagnes. Les uns étaient de création ibérienne, ou purement celtique ; d'autres dataient des Romains, un assez grand nombre enfin dataient de l'invasion sarrasine. Puis vinrent, ajoutons-nous, les châteaux-forts des seigneurs féodaux. C'est à cette dernière période que nous ferions volontiers remonter l'origine du château d'Arignac, car il n'en est nullement question dans l'histoire avant 1272. Cela n'empêche pas qu'avant cette date, il ait pu se trouver ici des retranchements analogues, bien que moins puissants et moins renommés, à ceux qui servaient de défense à la région souvent envahie, comme les châteaux de Castelpenent, Calamès, Saurat, Quié, Mau-négré, à Tarascon, Génat, etc.

Le 7 juillet 1272, les trois sénéchaux de Foix, Carcassonne et Toulouse firent à Foix une enquête pour connaître les limites du haut pays de Foix, alors au pouvoir du Roi d'Aragon. Dans le résumé de la charte relative aux résultats de cette enquête, publiée par M. Adolphe Garrigou dans ses *Etudes historiques*, nous trouvons la mention du château d'*Arnaco*, Arignac.

Arignac était le siège d'un tribunal sous l'ancien régime, comme en fait foi l'extrait suivant du relevé statistique des justices, de la population et des impôts dans la province de Roussillon et le Comté de Foix, dressé en 1765 par l'Intendant de Roussillon :

ARIGNAC. — *Lieu du siège de justice et noms des officiers*. Un juge, un procureur fiscal, un greffier.

« *Ressort du siège*. — *Lieux dépendants*. Arignac et Ménac, Bompas. Population 310 habitants, 120 habitants. — *Contributions*. 1204 livres, 1 sou, 10 deniers ; 480 livres, 2 sous, 7 deniers.

« *Autres officiers du dit siège*. Deux syndics sans gages ; un conseil politique de douze sujets.

« *Tribunal où ressortit le siège*. — Les appels du juge vont au Sénéchal de Pamiers pour le civil, et au Parlement de Toulouse pour le criminel.

« *Observations*. — La seigneurie dudit lieu d'Arignac est la troisième baronnie des Etats du Pays de Foix. »

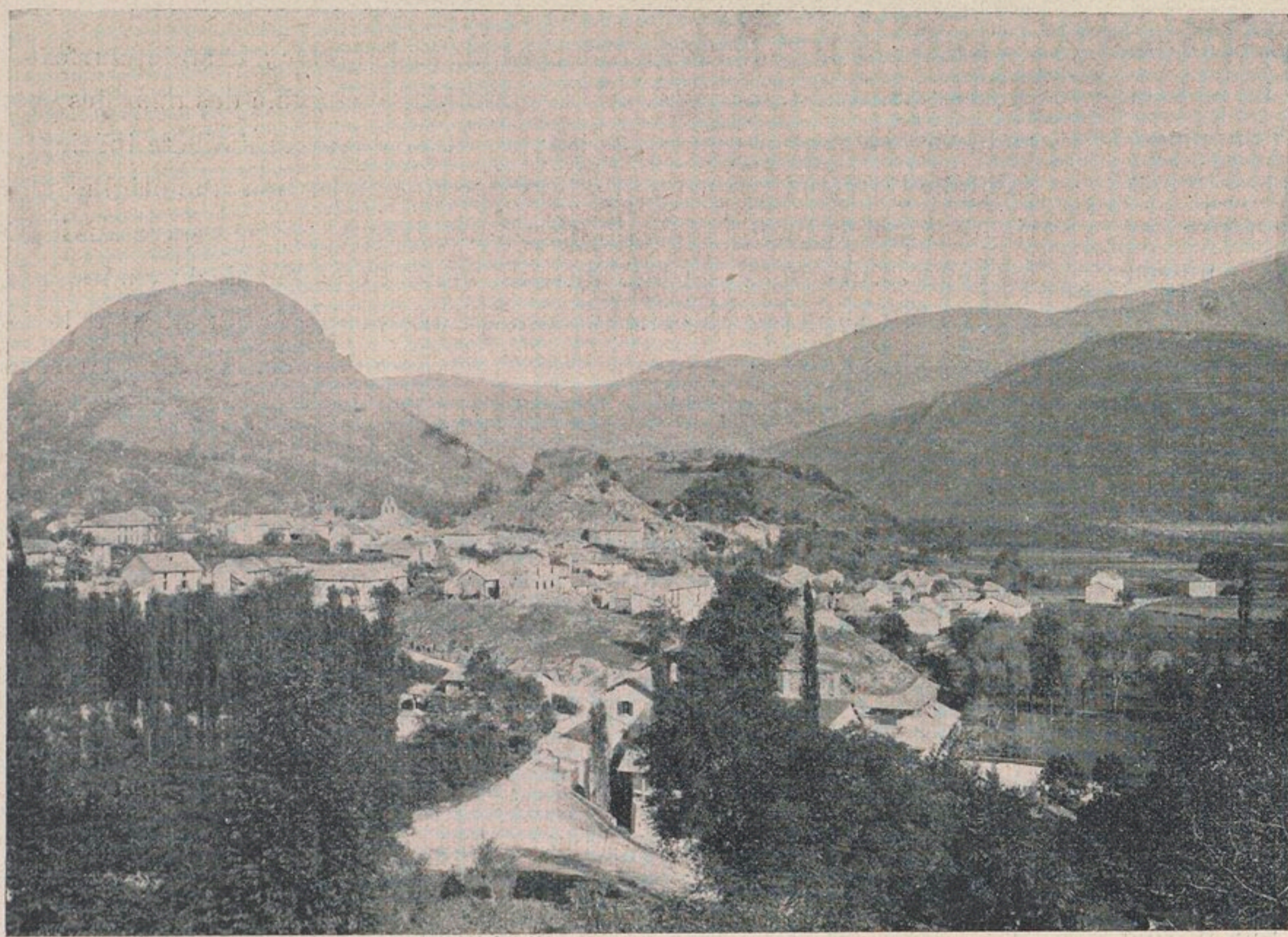
On remarquera dans quelles considérables proportions la population d'Arignac et de Bompas a augmenté depuis le XVIII^e siècle, bien qu'en ces dernières années une nouvelle diminution qui sera sans doute enrayée désormais, se soit produite. Arignac, qui ne comptait que 310 habitants en 1765, en compte aujourd'hui 613, après en avoir compté 800 naguère. Bompas a aujourd'hui 175 habitants, d'où un accroissement de 55 habitants depuis 1765. Il est sûr et certain que si les plâtrières atteignaient

la prospérité qu'elle devraient logiquement atteindre, la population respective des deux localités augmenterait au moins d'un tiers.

Dans des pièces du vieux cartulaire de Tarascon, citées par M. Adolphe Garrigou et datées du 15 avril 1656, il est dit qu'il y avait un juge à Arignac et deux baillis, du nom de Arnaud Lacaze et Blazy Rougé. Dans un acte de 1239, également cité par M. Adolphe Garrigou, nous voyons intervenir *Bernard d'Arignac*, avec Bernard d'Arnave, Loup de Foix, Auger de Caumont et Raimond de Péreille dans le procès entre les coseigneurs du château de Durfort et Pons Adhémar de Rodilla ou *Roudeille* (Canté). Ce procès se termina par la condamnation arbitrée par Roger Bernard de Foix contre Pons, à rendre à ses véritables feudataires le château de Durfort qu'il avait usurpé par ruse ou par violence.

En 1240, le Comte de Foix, comparissant devant le tribunal de l'Inquisition après avoir été absous par l'envoyé direct du Pape, est incriminé d'avoir conservé des rapports d'intimité avec sa propre mère et sa tante, accusées d'hérésie, à plus forte raison d'avoir vécu familièrement avec certains seigneurs considérés comme de zélés et chaleureux sectaires, parmi lesquels : *Raymond d'Arignac*.

En 1451, nous apprend le vieux cartulaire de Tarascon, eut lieu une



ARIGNAC. — Vue générale.

délimitation de terroir entre les consuls de Tarascon et le seigneur d'Arignac. La rivière de Corbières (Rabat), forme la limite des deux communautés. Les consuls de Tarascon ont jusque là haute et basse justice.

D'après le dénombrement du 25 juin 1736, Arignac faisait partie à cette époque de la juridiction de Tarascon. C'est sans doute au point de vue religieux qu'il faut entendre cela, puisque, en ce qui concerne la justice civile et criminelle, Arignac possédait un tribunal comme nous l'avons dit plus haut en citant la statistique de l'Intendant de Roussillon de 1765. (1) Voici, du reste, en quels termes M. Adolphe Garrigou analyse ledit dénombrement : « La juridiction de Tarascon avait pour enclaves la montagne de Tabe et les terres des seigneurs de Mirepoix et Saint-Paul-de-Jarrat à l'Est; au midi, les terres et baronnies de Château-Verdun, de Miglos et Aliat; à l'ouest, la rivière de Vic-de-Sos et le consulat de Quié; au nord les baronnies d'Arignac et Rabat, et les terres du seigneur de Saint-Paul dont la forêt de Lugeat ou d'Oustre appartient à Tarascon. Étaient de la juridiction de Tarascon : Larnat, Ussat, Ormolac, Lugeat, Arnave, Cazenave, Alens, Serres, Croquier, Jarnat, Mercus, Garrabet, Bompas, Niaux, *Arignac*, et Arbiech ». Il y a là, ce nous semble, un point d'histoire à éclaircir.

En 1647, nous voyons une dame Catherine de Bouzet de Roquepine, *dame d'Arignac*, veuve de François de Minut, baron de Pontéjac, épouser en secondes noces Marc-Antoine de Galard, seigneur de Terraube, capitaine au régiment de Languedoc. C'est par ce mariage que la famille de Galard-Terraube, originaire de l'Armagnac, entra en possession des seigneuries et des châteaux d'Arignac et de Crampagna.

(1) La cure d'Arignac, sous le vocable de Saint Pierre, comme la cure de Bompas, sous le vocable de Saint Jean-Baptiste, fut, jusqu'à la Révolution, en ce qui concerne la nomination du titulaire, soumise à l'abbaye Saint-Sernin de Toulouse, qui possédait en Ariège un grand nombre d'autres paroisses et bénéfices.

Aux archives départementales de l'Ariège, on trouve une commission de juge donnée le 14 juillet 1785, à Etienne Estèbe, avocat, par François-Saturnin de Galard, chevalier, marquis de Terraube, baron d'Arignac, contre Paul Gaubert, apothicaire de Tarascon, qui fut condamné à lui payer le droit de lods et de ventes, et, après celle-ci, à la date du 18 mai 1789, la cause du marquis de Galard-Terraube, seigneur de Crampagna et d'Arignac, contre noble Georges de Séré, habitant de Foix.

Jean-Gilles, marquis de Terraube, seigneur de Crampagna, Malpas, Arignac et autres lieux, marié le 29 décembre 1727 avec Marguerite-Victoire de Moret-Montarnal, eut quatre enfants dont les plus illustres furent :

Marie-Joseph, qui devint vicaire général d'Avranches et de Senlis, Abbé de Chassigne et de Saint-Paul de Verdun, évêque du Puy, émigra après une longue et héroïque lutte contre la Révolution et mourut à Ratisbonne. M. l'abbé Martial de Séré lui a consacré une fort intéressante notice dans *La Semaine Catholique de Pamiers* (année 1900); François-Saturnin, marquis de Terraube, qui fut le dernier seigneur d'Arignac, Bompas et Crampagna. Il épousa en 1756, une demoiselle de Lostanges. Il émigra en 1790 et ses biens furent confisqués.

Les de Galard-Terraube avaient droit de nomination à la cure de Crampagna, mais non à celles d'Arignac et de Bompas, qui relevaient sur ce point, comme nous l'avons dit plus haut, en note, de l'abbaye de Saint-Sernin. Ils avaient pour armes : d'or à trois corneilles de gueules, posées 2 et 1. Couronne de marquis. Devise : *In via nulla invia*.

Terminons ce modeste aperçu sur le passé d'Arignac par l'extrait suivant du compte-rendu d'une excursion dans la région de Tarascon publié en 1891 par la *Revue des Pyrénées* :

« Dans la montagne de Soudour, il y a trois grottes superposées : 1° celle de Bédeilhac ou Grande-Grotte (l'âge du Renne et de la Pierre polie); 2° celle de Bouïcheta (âge de l'ours); 3° celle de Pradières (âge indéterminé.) A l'époque où le glacier de la vallée, le plus étendu et le plus ancien, déposait des blocs erratiques qui se voient encore au sommet de Soudour, au dessus du Pic de Martel, et sur le plateau supérieur de Quié, à une altitude de 1,000 mètres environ, les entrées de toutes les cavernes étaient obstruées par le glacier et inhabitables. Plus tard, pendant l'existence des glaciers moyens, les entrées de Bouïcheta et de Pradières furent dégagées, et la grotte de Bouïcheta fut habitée par l'homme contemporain de *l'Ursus speleus*; plus tard, enfin, lorsque le glacier eut encore diminué et ne déposa plus que des moraines minimes, l'entrée de Bédeilhac fut

désobstruée et des générations d'habitants purent l'occuper à des époques différentes.

« Au point de vue industriel, le versant sud de Soudour et le versant nord de la montagne de Quié, sont intéressants à étudier. Il y a dans ces deux montagnes des gisements de gypse qui pourraient servir de point de départ à une industrie plâtrière qui ferait une sérieuse concurrence à la grande industrie du même genre dont on traverse les carrières en rentrant vers Tarascon. Un cours d'eau assez abondant, des usines anciennes, prouvent que les habitants du pays ont eu l'intelligence de chercher à mettre en train ce commerce. Ils ont eu raison d'y penser, car il y a là une richesse qui ne demande qu'un léger effort pour être mise en rapport sérieux. Les carrières de Bédeilhac et d'Arignac, exploitées moitié à ciel ouvert et moitié en galerie depuis peu de temps, sont véritablement effrayantes par les murs verticaux desquels se détache le gypse. Elles fournissent abondamment à une industrie qui est la seule du pays. Autrefois, à Arignac et à Bédeilhac, les paysans du pays avaient trouvé l'aisance, la richesse même, dans le métier de chauffournié. Aujourd'hui, c'est une grande compagnie qui s'est emparée de la place, payant à des prix invraisemblables les carrières et les terrains. Aussi, une industrie qui, entreprise dans de bonnes et sages conditions, aurait pu être des plus fructueuses, est devenue une industrie peu productive, malgré le nombre considérable d'expéditions qu'elle fournit à la Ligne du Midi. Il y a là une énorme affaire commerciale à entreprendre. On peut prédire un vrai succès à ceux qui sauront établir le monopole de l'industrie plâtrière dans le pays, aux conditions qu'indiquent la sagesse et la prévoyance.

« Le glacière moyen recouvre la plupart des carrières de gypse; nous en retrouvons les blocs granitiques et les boues jusques dans la plaine d'Arignac. F. »

Yvan MARTY.

AU VILLAGE

PROFILS

Mlle JOSEPHINE

Nous étions voisins, porte à porte. Son père était tailleur. Il me fit ma première culotte, celle qui succède au cotillon court, qui nous distingue des fillettes, et qui nous fait si beaux.

Il avait une figure de chafouin, fine, fureteuse, toujours traversée d'un large rire qui emplissait de son éclatante sonorité la place toute proche, où, avec les *académiciens* du village — et j'en étais parfois — il avait l'habitude de discuter. Très intelligent, subtil d'esprit, il était écouté. Très tolérant, d'ailleurs, avec un cœur d'or. Il s'appelait... on l'appelait *Bribou*. — Pourquoi ? — Je n'en sais rien. Il n'en savait, sans doute, rien lui-même.

... On a vite fait, au village, de vous débaptiser ; si bien, qu'à certains moments, vous ne vous y reconnaissez plus. Exemples : Vous vous appelez Louis ? On vous nomme Bergam ! — Baptiste ? on vous dit Rabotte ! Pourquoi Rabotte ? Vous n'êtes pourtant pas menuisier. Et, chose étrange ! il arrive, à la longue, que vous avez perdu la mémoire de votre nom. Si bien, que, lorsque on vous mende à la mairie pour témoigner à une naissance, à un mariage, ou à un décès, il se produit des scènes comme celle-ci :

— A vous Edmond. — On dit habituellement Ermon — de Siguer.

— Pardon, M. le Maire, je m'appelle Campistron.

— A vous, Emile.

— Pardon, je m'appelle Parure.

— A vous, Pierre.

— Vous vous trompez, je m'appelle Turenne.

— A vous, Augustin.

— Vous faites erreur, je me nomme la Justice !... Et j'y tiens :

Et tout le monde de s'esclaffer. On en oublie jusqu'au pauvre mort, sur le cadavre duquel on vient de pleurer. Et M. le Maire, redevenu grave, sous son écharpe tricolore, à toute la peine à obtenir votre légale signature.

Au fait, pourquoi légale ? La tradition, l'habitude, la profession, la religion que l'on trouve le plus souvent à l'origine des noms, ne peuvent-elles donc plus faire loi ? Voyons, cherchons un peu : — Pour vous distinguer d'un homonyme, on vous appelle Nigoul de la *Curiale* ; ou encore de *Sur la Coume* ; ou bien, Cabibel du *Parry*, ou, encore, de la *Place*.... Vous supprimez Nigoul et Cabibel, et vous entrez, d'un saut, dans la noblesse : Cela se voit tous les jours, et même chez nos honorables du Parlement où on fait la loi, et où on devrait par conséquent la respecter.

Je m'excuse de cette boutade, et je reviens à ma voisine.

— o —

Elle s'appelait Joséphine ; nous l'appelions *Fifine*. Toute jeune, elle avait perdu sa mère, la plus douce et la meilleure des femmes que tout le village aimait, pour son affabilité. Son père, sage et prévoyant, de bonne heure lui avait mis dans la main une aiguille, en disant. — Mon enfant, voici l'outil de ton indépendance future, de ta tranquillité, et de la part de bonheur à laquelle il nous est permis d'aspirer. Ce sera là ton meilleur héritage, quand je ne serai plus là. La grêle détruit parfois le travail, le produit de la bêche ; elle ne peut rien sur celui de l'aiguille. Je sais bien, que, quand le travail presse, il faut veiller la nuit, prendre sur le sommeil ; mais on s'y fait ; et, légère aux doigts, brillante à la lumière de la lampe, toujours alerte, l'aiguille vous encourage. Tiens, voilà le dé, le fil, ce bout d'étoffe, commençons.

Et, intelligente, laborieuse, fine comme l'aiguille, la fillette, puis la jeune fille, était devenue si habile, qu'elle avait fini par habiller toutes les élégantes du village et des environs.

Adolescent, grand collégien, puis jeune homme, dans les circonstances qui m'amenaient à Rabat, je me plaisais à m'accouder à la fenêtre sur la rue, dont devenue orpheline par la mort de son père, Joséphine avait fait son atelier. Et nous causions ; et nous riions de toutes choses ; de ses fines épigrammes sur les passants, fines et pointues, malicieuses, espiègles parfois, sans méchanceté pourtant, qu'elle se plaisait à décocher, tout en pou-

sant son aiguille — et je la questionnais, en regardant sa figure fine, ses yeux bleus, son front pur, ses joues un peu pâles, ses cheveux lisses, brillants, colorés, comme la châtaigne à la Toussaint. Et comme elle avait la mémoire toute pleine de bons mots, de dictons, de proverbes sur les choses, sur les gens et sur le temps, il m'arrivait de lui demander :

— Fifine, je voudrais monter cet après-midi, à *Calamès* ; il y a des brumes sur le *Mount*, crois-tu à la pluie ?

— As-tu regardé *Soudour* ?

— Oui, un nuage voile son front.

— Alors, mon ami :

*Se Soudour met soun capel,
Dé tout lé joun n'atendos bel.*

Et elle en avait, comme cela, à dévider tout un jour, de sages, de gaies, de grivoises ; telle, celle-ci :

*Sé cal meifisa
De la plèjo ménudo,
De la fenno barbudo,
Del darrè de la mulo.*

— o —



ARIGNAC. — Une carrière.

Nous vieillîmes ensemble ; elle, ici, plus lentement, parce que plus jeune ; moi, plus vite, à Paris, parce que, de quelques ans plus âgé. Je l'aimais bien, de cette amitié douce et simple, de l'enfance, du voisinage, de la vue de toute heure, de la camaraderie de chaque jour ; de cette amitié qu'on porte et qu'on garde aux jeunes filles spirituelles, vivantes, aimables, qui ont vieilli sans s'en apercevoir, sans y penser, indifférentes aux œillades des galantins ; charmantes, délicieuses, qui s'en vont dans la vie, sans compter les heures, cousant le jour qui finit au jour qui commence ; heureuses, si elles ne cachent pas dans le mystère de leur âme une déception de cœur, un mal incurable d'amour !

— o —

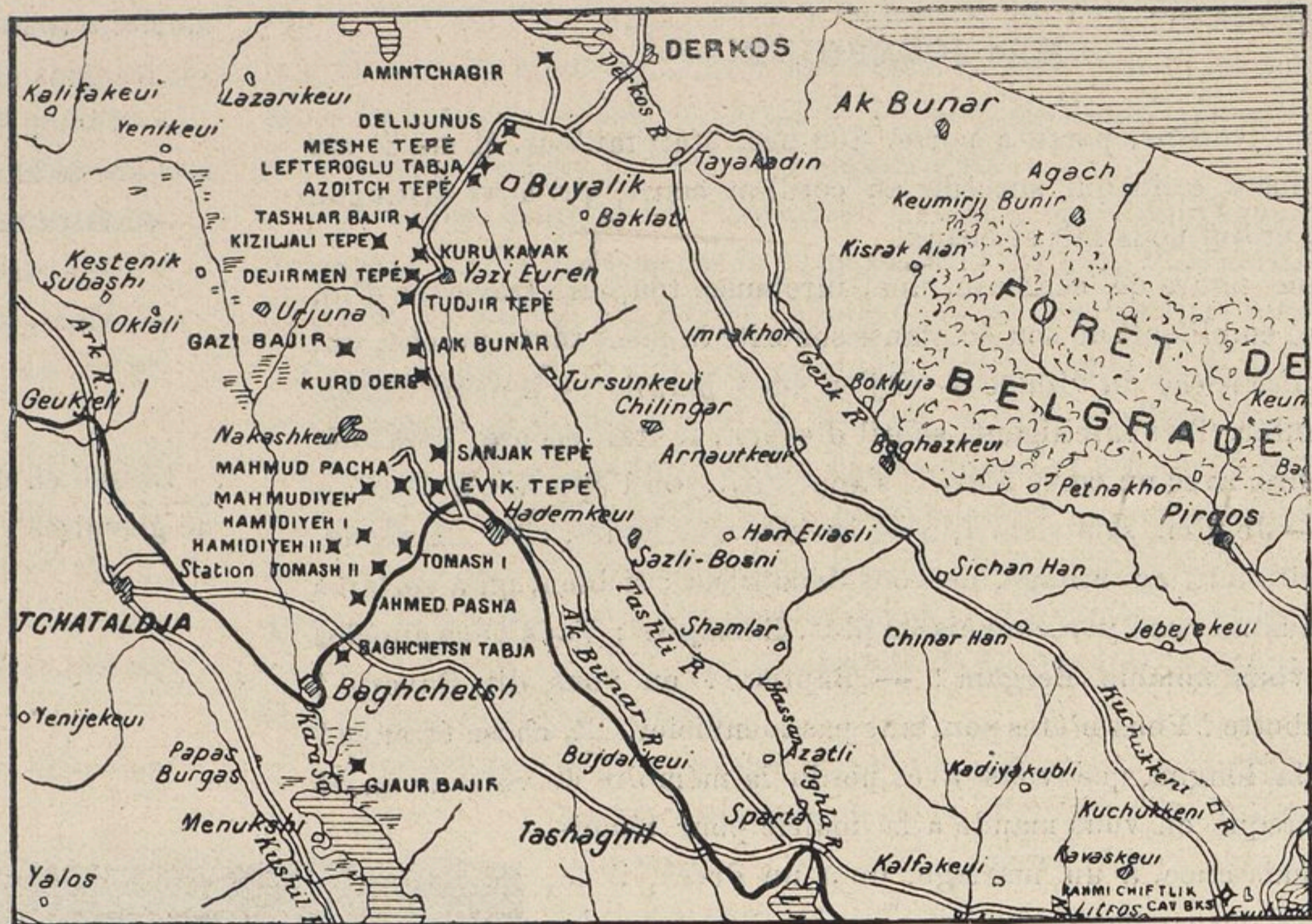
Un jour, que, à ses cheveux, des fils blancs s'étaient mêlés, pareils au fil de ses chemises, je lui apportai de Paris les paroles de la *Chanson de l'Aiguille*. Elle eut bientôt fait de les apprendre et d'y adapter un air de sa façon, à la fois doux et triste, comme un soupir ! Et j'éprouvais un plaisir, doux et triste aussi, à l'entendre chanter, — tout en causant, son buste penché sur l'ouvrage, — son buste déjà maigri :

*Dès que le coq claironne au loin,
Pique, va, pique, mon aiguille !
Pique encore, quand l'étoile brille
Par les fentes du toit disjoint.
Va, pique, ne t'arrête point,
Jusqu'à ce que mon œil se voile,
Que mon front penche vers la toile,
Que je tombe, au milieu d'un point,
Sur les boutons ; et que j'achève,
Inerte, de les coudre en rêve !*

Dans les Balkans - À propos de la prise d'Andrinople



Général SAVOFF
adjoint généralissime de l'armée bulgare.



Les différentes positions turques sur la ligne de Tchataldja.

*Vous en êtes-vous avisés,
Frères, maris, que c'est des vies
De créatures asservies,
Non du linge, que vous usez ?
Pique, mon aiguille, cousez,
Mes doigts, malgré la faim, la bise,
Un linceul, avec la chemise,
Dans vos labours éternisés!*

— 0 —

Quelques années se passèrent. Je l'avais vue maigre, dépérir ; je l'avais entendue tousser, de cette toux courte et sèche qui s'arrête au gosier, le déchire.

— Ce n'est rien, me répondait-elle ; un peu de froid et de fatigue, la nuit, l'hiver dernier.

Mais, à quelque temps de là, des taches rouges s'étaient fixées aux pommettes de ses joues ; la toux se succédait, presque sans interruption, plus sèche encore, avec des suffocations. Je lui disais, inquiet et attristé :

— Fifi, il faut te soigner.

— A quoi bon ! Je sais bien ce qui m'attend. Tiens, cette bobine, déjà bien entamée, tu vois, je n'irai pas jusqu'au bout. Si encore, elle me laisse le temps de finir ce corsage. C'est pour Jeannette, la jolie Jeannette, qui se marie.

Elle se tut sur ce mot ; elle détourna lentement la tête pour essuyer une larme, bientôt suivie d'une autre qui coula le long de sa joue. Mais, voyant ma mine attristée, s'étant subitement reprise, courageuse et souriante d'un pâle sourire, elle me dit :

— Ce n'est rien, va ; cela me prend quelquefois, et, alors, je me mets à chanter ta chanson. Tiens, écoute :

*Pique, va, pique mon aiguille,
Va, pique, ne t'arrête point !
Jusqu'à ce que mon ail se voile
Que mon front penche vers la toile,
Que je tombe au milieu d'un point,
Sur les boutons, et que...*

Ici, sa voix s'arrêta net ; elle porta la main à son cœur ; je crus qu'elle allait défaillir. Voyant mon effroi, elle répéta le mot de tout à l'heure :

Ce n'est rien, va !... C'est passé !

Le lendemain, elle s'alitait, et la fièvre, survenue, secouait son pauvre corps.

Dans une accalmie, elle demanda son aiguille et le corsage de la fiancée. Elle se souleva sur son lit, fit quelques points, s'arrêta, la tête tremblante, un long soupir monta du fond de sa poitrine, sa bouche s'ouvrit toute grande, deux grosses larmes roulèrent au creux de ses joues, l'aiguille tomba de sa main.

Nous l'accompagnâmes à l'église à laquelle elle avait été toute sa vie fidèle, tout le village derrière son cercueil.

— 0 —

Tout à l'heure, à ma visite habituelle à mes morts, son image s'est dressée tout à coup devant mes yeux. J'ai pris dans mon bouquet une primevère, une violette, une pensée, et je les ai déposées au pied de sa croix.

Puis, en chemin, en rentrant, le long du sentier qui, par les prés mène à ma demeure, je me suis surpris à fredonner — ô distraction de l'esprit :

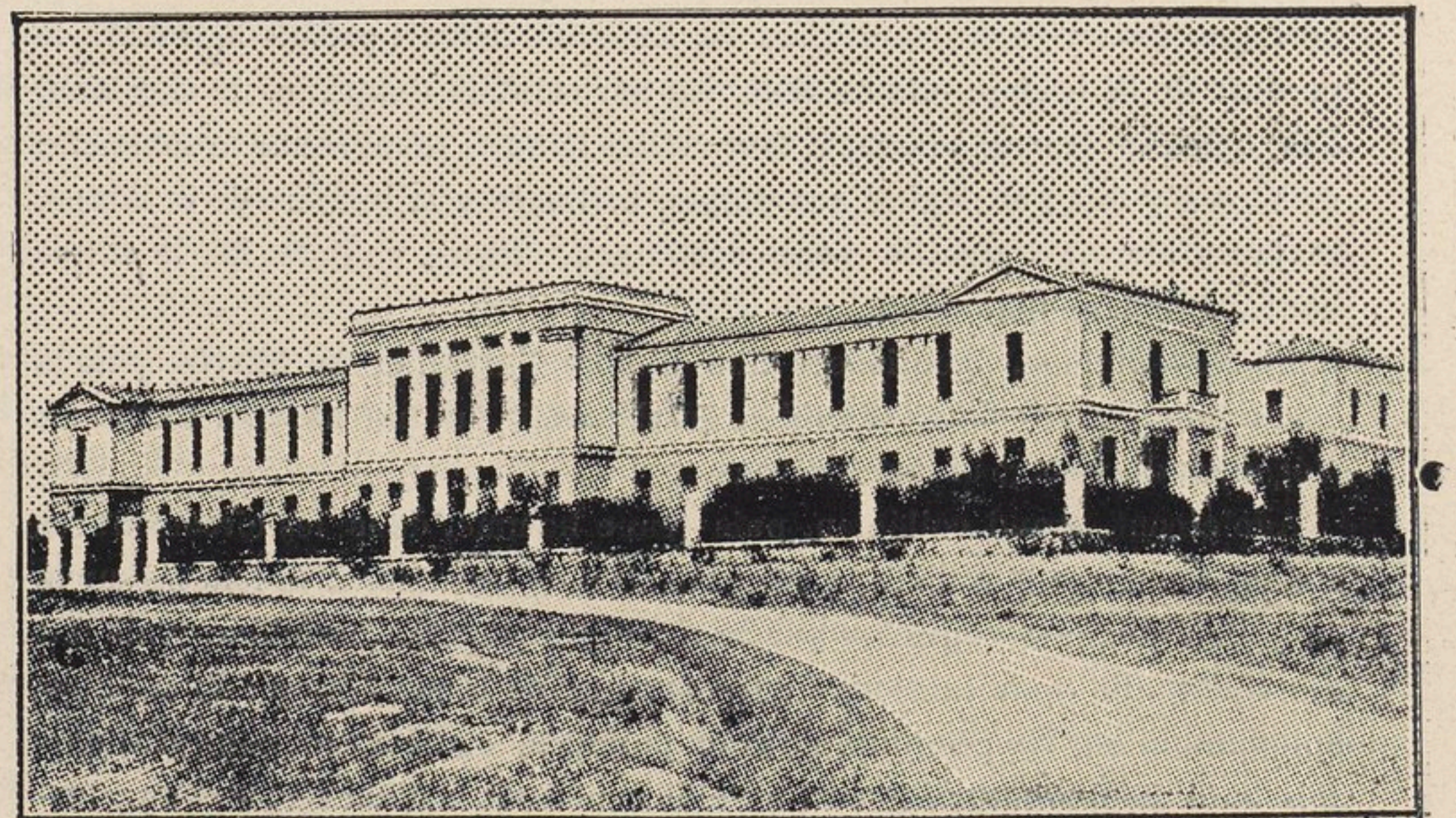
*Dès que le coq claironne au loin,
Pique, va, pique mon aiguille !
Pique encore quand l'étoile brille
Par les fentes du toit disjoint.*

*Va, pique, ne t'arrête point.
Jusqu'à ce que mon ail se voile,
Que mon front penche vers la toile,
Que je tombe au milieu d'un point,
Sur les boutons ! et que j'achève,
Inerte, de les coudre en rével*

*Vous êtes-vous avisés,
Frères, maris, que c'est des vies
De créatures asservies,
Non du linge que vous usez ?
Pique, mon aiguille, cousez,
Mes doigts, malgré la faim, la bise,
Un linceul, avec la chemise,
Dans vos labours éternisés!*

Toussaint NIGOUL.

Rabat, 14 mars 1913.



L'hôpital d'Evelpidés, en Grèce.

✻ ✻ AVRIL ✻ ✻

ÉPHÉMÉRIDES DE PAMIERS

*Avril sourit à ma fenêtre :
Aux doux rayons du gai soleil,
La nature semble renaître
De son long et morne sommeil.*

*Devant mon balcon, l'hirondelle
Au vol léger et gracieux
Passe et repasse à tire-d'aile
En me jetant son cri joyeux.*

*Mon vieil ormeau, sur chaque branche,
Porte un essaim d'oiseaux siffleurs,
Accourus en folle avalanche
Pour sonner le réveil des fleurs.*

*Et la forêt et le parterre
Ont tressailli de doux frissons :
La sève monte de la terre
Dans les fleurs et dans les buissons.*

*Et voici que les pâquerettes
Dans les prés s'ouvrent en tremblant,
Et de leurs fraîches collerettes
Dressent un mœlleux tapis blanc.*

*Et sur la frileuse colline,
Tout le long du riant sentier,
La fleur blanche de l'aubépine
Se marie au rose églantier.*

*Et là-bas, parmi la verdure
Des bosquets tièdes des frimas,
Libres du joug de la froidure,
Voici reflurir les lilas.*

*Voici reflurir la pervenche
Et l'œil bleu des myosotis
Sous le saule pleureur qui penche
Dans l'eau ses rameaux reverdis.*

*Dans la campagne ensoleillée,
O le bel écho des chansons
Que nous mandent de la feuillée
Rossignols, merles et pinsons...*

*Avril sourit à ma fenêtre :
Aux doux rayons du gai soleil,
La nature semble renaître
De son long et morne sommeil.*

Auguste TEULIÉ.

1^{er} avril 1448. — Gaston IV, comte de Foix, étant parvenu à sa majorité, reçoit de nouveau l'hommage et le serment de fidélité du clergé, des nobles, des consuls et des communautés de la ville de Pamiers. Il promet à son tour de garder et d'observer toutes les libertés et franchises dont il jouissaient depuis un temps immémorial.

Le pays de Foix avait depuis quelque temps déjà ses assemblées particulières des trois Etats. Le privilège des pays d'Etat, que le pays de Foix conserva jusqu'aux derniers jours de la monarchie, était de ne payer les impôts ordinaires ou extraordinaires que volontairement, par don gratuit ou par abonnement.

L'assemblée des trois Etats pour le serment prêté au comte Gaston IV, et la reconnaissance par celui-ci des privilèges de la contrée, se tint dans une des salles de l'Abbaye de Saint-Volusien. Les syndics de Pamiers, Guillaume de Calmels et Mathieu de Capdepon, y assistèrent, et Jean de Roac s'y présenta au nom de l'évêque de Pamiers, Jean Mellini. Elle fut présidée par le seigneur de Ramefort, en sa qualité de sénéchal du comté de Foix.

Les députés de Pamiers étaient simplement des syndics parce qu'à ce moment le consulat avait été confisqué par le comte de Foix. Aussi ne manquèrent-ils pas de présenter les doléances de la ville et les requêtes pour que le consulat lui fût rendu, ainsi que l'exemption d'impôt pour les églises paroissiales du Mercadal et du Camp.

La ville rentra en possession du consulat le 2 juin 1494.

Jules de LAHONDÈS.

Contre la Convention du Gothard



La Landsgemeinde de Berne : Entrée des manifestants au Manège où ont eu lieu les discours.

Échos Ariégeois

Mariages. — A Bonac, canton de Castillon, mariage de Mlle Clotilde Donès, avec M. Pierre Puig, de Poullestre (Pyrénées-Orientales.)

— A Mirepoix, mariage de M. Louis Bergé, employé au Conseil financier de la ville, avec Mlle Marie Bigou, de Chalabre.

— A Vic-d'Oust, mariage de Mlle Adrienne Rouff, fille du sympathique instituteur de la commune, avec M. Emile Mader, de Toulouse.

Nécrologie. — A Foix, décès, à l'âge de 80 ans, de Mme Amilhat, belle-mère de MM. Claustres, agent voyer en chef de l'Ariège, et Palauqui, receveur principal des Postes et Télégraphes. Mme Amilhat, meurt peu de mois après ses noces de diamant, entourée de la constante sollicitude de ses enfants et petits-enfants.

Elle emporte d'unanimes regrets et son décès plonge dans l'affliction son mari, douloureusement éprouvé à 95 ans par cette cruelle séparation.

Aux familles en deuil nous adressons, en cette

pénible circonstance, l'expression de notre vive sympathie.

— Nous avons à déplorer encore à Foix les décès de M. Louis Roubichou, retraité, âgé de 78 ans, et de Mme Antonin Marti, née Vergé, âgée de 41 ans.

— A Saint-Lizier d'Ustou, décès d'un vénérable octogénaire M. Galin, père de notre excellent ami M. l'abbé Galin, curé de Rogalle.

— Au château de Cérame, près de Lézignan, décès de M. le Marquis Gonzalve d'Exéa, vétéran des campagnes d'Italie et de 1870-1871, au cours de chacune desquelles il fut grièvement blessé.

La famille d'Exéa, originaire de l'Aragon, où une petite ville conserve son nom, vint s'établir en bas Languedoc pendant le quatorzième siècle. Pas une seule génération n'a traversé les siècles sans compter au moins un militaire, depuis Pierre d'Exéa, l'un des sept chevaliers français qui vainquirent en champ clos à Pons, en 1402, sept

champions anglais, jusqu'au général Achille d'Exéa, mort récemment, presque centenaire, et au capitaine Amédée d'Exéa, fils aîné de celui qui vient de disparaître.

Sa mort met en deuil les familles d'Exéa, de Dampierre, de Lépiois, de Lahondès, de La Boisse, de Verthamon, de Pont, Leblanc.

Armée. — M. Giansili, lieutenant au 59^e, est promu capitaine et passe au 141^e.

Gendarmerie. — M. Faucon, lieutenant de gendarmerie à Saint-Girons, est promu capitaine et affecté au poste de Domfront (Orne).

Contributions indirectes. — M. Gaubil, commis principal des contributions indirectes à Ax-les-Thermes, est élevé sur place à la 4^e classe de son grade.

Eaux et Forêts. — M. Ducos, garde forestier à Lacourt, vient d'être nommé en la même qualité à Ustou, en remplacement de M. Thaliu, promu domanial, dans le canton d'Ax.

Comme son prédécesseur, M. Ducos prendra sa résidence au Trein d'Ustou.

— Sont proposés :

Brigadiers domaniaux. — Pour la hors classe : MM. Canal, à Foix (choix); Séguéla, à Ganac (ancienneté).

Pour la première classe : MM. Denjean, à Castillon (choix); Cau, à Ax-les-Thermes (ancienneté).

Pour la deuxième classe : MM. Sabarros, à Capoulet (ancienneté); Subra, à Sentein (choix).

Gardes domaniaux. — Pour la première classe : MM. Roux, à Artigues (choix); Piquemal, à Quérigut (ancienneté); Suzès, à Biert (choix); Serres, à Saint-Lary (ancienneté); Marrot, à Sentein (choix); Carbonire, au Port (ancienneté); Berniole, à Mérens (choix).

Recettes ruralistes. — M. Beaugé, sergent-major au 59^e régiment d'infanterie, est nommé à la recette ruraliste d'Ambès (Gironde), 3^e catégorie.

Automobiles de réquisition. — Itinéraire des commissions de classement en 1913, des voitures automobiles, dans le département de l'Ariège :

Saint-Girons, le 3 juin, à 7 heures du matin.

Ax-les-Thermes, le 3 juin, à 2 heures du soir.

Foix, le 4 juin, à 8 heures du matin.

Pamiers, le 4 juin, à 10 heures du matin.

Mirepoix, le 4 juin, à 5 heures du soir.

Le Peyrat, le 5 juin, à 10 heures du matin.

Nous rappelons aux propriétaires de voitures automobiles qui, régulièrement convoqués, ne se conformeraient pas aux dispositions de la loi du 22 juillet 1909, qu'ils peuvent être déferés aux tribunaux et sont passibles d'une amende de 25 à 1,000 francs. Ceux qui auraient fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 50 à 2,000 francs.

Sont exemptées de la présentation devant la commission de classement en temps de paix, les voitures appartenant aux docteurs en médecine, à raison d'une voiture par médecin.

Ecoles à feu. — Des tirs de guerre seront exécutés par le 23^e régiment d'artillerie sur le territoire des communes de la Bastide-de-Sérour, Baulou, Cadarcet, Suzan et Aigues-Juntes, les 7, 8, 10 et 11 avril, de 7 à 11 heures et de 1 à 5 heures. Ils seront annoncés par des coups de canon d'alarme tirés avant chaque séance à un quart d'heure d'intervalle, le premier avant l'ouverture du feu.

Ligne d'Oust à Aulus. — Le nombre et l'emplacement des stations, haltes et arrêts facultatifs de la ligne d'Oust à Aulus, ont été fixés par arrêté préfectoral du 29 septembre 1912. Le rétrocessionnaire a, aussitôt après, préparé les dossiers d'enquête parcellaire pour les communes d'Ercé et d'Aulus, et M. le préfet, par arrêté du 26 novembre 1912, a prescrit l'ouverture de l'enquête. La Commission d'enquête a clos son procès-verbal le 31 décembre 1912 et les ingénieurs ont produit un rapport sur les résultats de l'enquête, le 18 janvier 1913.

Les transactions amiables pour l'acquisition des terrains sont en cours et le rétrocessionnaire poursuit en même temps les formalités de l'expropriation à laquelle il faudra aboutir pour vaincre la résistance de certains propriétaires.

Dans le courant des mois de décembre et janvier, il a été procédé à l'usine aux essais des dynamos, turbines, régulateurs de vitesse et de pression qui ont donné les meilleurs résultats. Ce matériel hydro-électrique est prêt à entrer en service dès que les travaux en vue desquels on poursuit, avec toute l'activité désirable, les formalités, toujours longues, de l'expropriation, seront terminés et, l'on peut prévoir que l'exploitation pour le service des voyageurs pourra commencer en juin prochain.

LE COUSERANAIS.

Personnel enseignant. — M. Laguerre, instituteur adjoint à Bélesta, est nommé instituteur à Prades (poste vacant); Mlle Caujolle, institutrice à Siguer, est nommée à Prades, en remplacement de M. Raullet, appelé à Esplas (Tarteing).

Cylindrage à traction mécanique. — Il a été procédé, à la préfecture, sous la présidence de M. Galy, secrétaire général, assisté de MM. Alquier, Déjeanne et de l'ingénieur en chef, à l'adjudication au rabais des travaux de cylindrage mécanique des matériaux d'empierrement des routes nationales du département de l'Ariège pendant les années 1913 à 1917 inclusivement.

Le montant des travaux à exécuter annuellement est évalué à 13,000 francs.

M. Bounhoure, entrepreneur à Toulouse, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 42 p. 100.

Concours général Agricole à Paris. — Au

Champ-de-Mars, du mardi 17 au dimanche 22 juin 1913.

Ce concours, auquel participeront comme de coutume les éleveurs les plus distingués et les plus méritants de notre Ariège, comprendra les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine et les chiens de berger.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministre de l'agriculture une déclaration écrite conformément aux formules spéciales mises à la disposition des concurrents, le 5 mai 1913 au plus tard, dernier délai d'admission.

Avis important. — Pour connaître les dispositions de l'arrêté et les récompenses prévues, on peut se procurer des programmes au Ministère de l'Agriculture (bureau des engagements à l'agriculture), rue de Varenne, n° 8 à Paris, ainsi que dans toutes les préfectures.

LE RURAL.

Les méfaits du vent. — Dans la nuit de vendredi à samedi, le vent a soufflé en tempête sur Foix et les environs. Sa violence était telle que sur les allées de Villote, un ormeau énorme situé à proximité de l'hospice, a été déraciné et s'est écroulé, avec un fracas que les habitants de la rue ont pu entendre, en travers des allées.

En ville, les toits et les cheminées ont beaucoup souffert, surtout du côté de la préfecture.

Il n'y a eu heureusement pas de dégâts très graves ni d'accident.

— A Lavelanet, l'entrepôt de bois de construction de M. Boyer, menuisier, a été complètement démoli par l'ouragan.

Rallye-Terrier Club de Pamiers. Cette société continue la série de ses brillants exploits. Elle n'est jamais partie en battue sans capturer renards ou blaireaux. Sa dernière chasse a été plus émouvante. Elle eut lieu lundi, au Sarrat, commune de Madières. Les vaillants fox-terriers découvrirent le refuge d'un blaireau qui, malgré une défense énergique, fut bientôt pris. Il pesait 10 kilos. On trouva ensuite les traces d'un renard, et, finalement, son repaire. Le combat fut terrible, car on était en présence d'une mère allaitant quatre petits. Sa colère et ses crocs ne découragèrent pas les fox.

Six chiens furent mis hors de combat, mais la mère fut prise tout de même. Au moment où les pinces vinrent la saisir, elle mordit le fer avec une telle rage, qu'elle se brisa les dents. Un renardeau vivant, gros comme un tout petit chat, a été emporté. Il est nourri au biberon. Les autres furent étranglés par les chiens.

Battue aux sangliers. — Les chasseurs de Limbrassac et de Sènesse-de-Senabugue ayant à leur tête Justin Sènesse ont eu le bonheur de tuer, ces jours-ci, un superbe sanglier et deux renards. Nos chaleureuses félicitations.

Nouvelle grève à l'Hospitalet. — Depuis jeudi, les quarante ouvriers du poste de nuit au tunnel de Puymorens sont en grève. Ils ont décidé d'après les déclarations de Jean Frago, secrétaire du Syndicat des ouvriers du Transpyrénéen, « de ne reprendre le travail que lorsqu'ils ne feraient que huit heures et que l'entrepreneur leur accorderait des garanties sérieuses pour être assurés de leur travail. »

Le commissaire spécial, M. Pécune, est sur les lieux. La grève est stationnaire. On espère arriver à une transaction.

Fillette noyée. — Deux fillettes du hameau des Bazerques, commune d'Ax-les-Thermes, chargées de porter des provisions à leur père en journée aux chantiers du Transpyrénéen, avaient à franchir l'Ariège, torrentueuse en ce moment par le fait de la fonte des neiges : l'une d'elles hésitait à s'aventurer sur l'étroite passerelle, craignant d'avoir le vertige; sa compagne, plus résolue, voulut tenter seule le passage; mais, arrivée au milieu de la passerelle, celle-ci se rompit et la malheureuse fillette tomba dans le torrent qui l'entraîna.

Son corps n'a pu être trouvé que quelques heures après.

Grand incendie à Rabat. — Le matin du mardi de Pâques, à la pointe du jour, le tocsin réveillait la population profondément endormie par les deux journées de fête. C'était M. le Curé de la paroisse, M. l'abbé Doumenjou, qui, levé pour sa messe, avait aperçu de son presbytère, situé au haut du village, les flammes d'un incendie au bas quartier de Maury.

C'était la villa *Marie-Louise*, vaste maison appartenant à M. Paul Lannes, de Toulouse, qui flambait. Dans l'intérieur se trouvaient endormis M. Lannes, sa dame, leur demoiselle et leur petit enfant, un garçon de 5 ans.

A l'aide d'échelles, la population accourue parvint, avec beaucoup de peine, à descendre dans la rue toute la famille, car la fumée et les flammes avaient envahi l'escalier intérieur. Encore quelques minutes, et tous périssaient de la plus cruelle mort.

M. le Curé qui, l'alarme donnée, a été des premiers sur les lieux, a recueilli à son presbytère la famille, revenue de sa terreur. On ne saurait trop le féliciter du sang-froid et de la présence d'esprit qu'il a déployés dans cette circonstance.

La famille Lannes, qui était venue passer les fêtes de Pâques, est repartie le soir même pour Toulouse. De la maison, garantie par une assurance, il ne reste que les murs. Le feu aurait pris dans la salle à manger par suite d'une bûche mal éteinte.

TESTIS.

Disparus. — On signale la disparition d'un habitant d'Alos, le nommé Laurent Garrabé, âgé de 74 ans.

Ce vieillard, qui s'était rendu, le lundi de Pâques, à la gare de Saint-Girons, n'a plus reparu, depuis cette date, à son domicile. Il est de taille élevée et comme signe particulier, a les doigts de la main droite repliés sur la paume de la main. Il est vêtu de noir, coiffé d'un béret et chaussé de sabots.

— Un pauvre homme, très connu sous le nom de « Jean Pierrou » dans le Castillonnais et le canton d'Aspet, se rendait, le 14 février, à Juzet, en passant par le col de Portet. Depuis cette date, Pierrou n'a pas reparu. Chaque année, il avait l'habitude d'aller à Aspet, Saint-Gaudens, Mane, Prat et Saint-Girons. Ce voyage durait une huitaine de jours. Dans les communes où il s'arrêtait, il se rendait à l'église à l'heure de la messe pour sonner le *Sanctus*, et de là au presbytère.

Cette absence prolongée fait craindre aux habitants de Saint-Lary (qui lui faisaient faire les commissions), qu'il ne soit égaré ou qu'il ne soit mort.

Il y a trois ans, au cours de son voyage, il arriva jusqu'à Muret, croyant suivre la direction de Saint-Lary. Un marchand de vaisselle, qui le connaissait, le prit dans sa voiture et le ramena à Saint-Girons.

Voici son signalement : petit, vêtu d'une tunique militaire, parlant d'une manière très difficile à comprendre.

Prière aux personnes qui pourraient donner des renseignements de les communiquer à M. le Maire ou à M. le Curé de Saint-Lary.

VIATOR.

Arrestation. — La police aidée de la brigade de la Sûreté de Toulouse, a arrêté, tout récemment, dans les ateliers de l'usine métallurgique de Pamiers, où il s'était embauché depuis trois jours, sous un faux nom, un malfaiteur dangereux, nommé Bonnel, recherché par le Parquet de Toulouse, pour vol dans une bijouterie, vol commis en plein jour. Malgré son jeune âge, 22 ans, Bonnel a eu déjà maille à partir avec la justice. Son casier judiciaire est déjà orné. Au moment de son arrestation, Bonnel a manifesté le regret de n'avoir pas été arrêté chez lui ou dans l'atelier, à seule fin de pouvoir bien se défendre.

Internement. — Un certain B..., d'une quarantaine d'années, originaire de Massat, venu depuis quelques semaines de Toulouse à Saint-Girons, menaçait de tuer sa femme et sa fille. Par ordre du Parquet, après une consultation médicale, il a été conduit à l'asile de Saint-Lizier.

Un drame de famille à Foix. — Hier, mercredi, vers 1 heure de l'après-midi, un drame sanglant a mis en émoi la paisible rue du Lycée. Dans la villa des Eglantines, située en face de la manutention militaire, vivaient en assez mauvais rapports, dit-on, d'une part Mlle Guichou, tailleur, de l'autre, M. Marco, ancien garçon de café, honnête homme, de mœurs très paisibles selon toutes les apparences, marié avec la sœur de la dite Mlle Guichou. M. Marco a-t-il eu un accès subit de folie ? Nous pencherions pour cette hypothèse. Toujours est-il qu'après son déjeuner et en l'absence de son épouse, il a fait irruption dans l'atelier de sa belle-sœur, où celle-ci repassait du linge. L'a couchée en joue et a tiré sur elle un coup de fusil, presque à bout portant. Instinctivement, Mlle Guichou s'est garée avec son bras droit qui a reçu la charge de plombs. Sans cette précaution, c'en était probablement fini pour elle. Affolée, elle s'est précipitée dans la rue, en criant : je suis morte. Pendant ce temps le meurtrier montait à l'étage supérieur de la villa et se tuait net. La vie de la malheureuse blessée n'est pas en danger. Ce triste événement a donné lieu, toute la soirée, à des attroupements nombreux et aux commentaires les plus divers.

Marche des Trains de Voyageurs à partir du 15 Octobre 1912

Ligne de Toulouse-Matabiau à Ax-les-Thermes.

DÉPARTS					
TOULOUSE-MAT...	4 55	9 10	9 38	13 40	17 20
Halte de Ste-Agne..	5 5	»	»	9 47	13 49
Portet-St-Simon...	5 15	»	»	9 57	13 59
Halte de Pinsaguel..	5 19	»	»	10 1	14 3
Pins-Justaret...	5 26	»	»	10 8	14 10
Venerque-le-Vernet.	5 34	»	»	10 16	14 18
Miremont.....	5 41	»	»	10 23	14 25
Auterive.....	5 51	9 47	10 33	14 36	18 18
Cintegabelle.....	6 2	»	»	10 42	14 45
Saverdun.....	6 13	10 2	11 2	14 58	18 41
Vernet-d'Ariège...	6 23	»	»	11 12	15 8
Pamiers.....	6 45	10 26	11 35	15 27	19 13
Halte de Verniolle..	6 52	»	»	11 42	15 34
Varilhes.....	7 1	10 37	11 51	15 42	19 37
H. de St-Jean-de-V..	7 8	»	»	11 58	15 49
Foix (Arrivée)...	7 15	10 46	12 5	15 56	19 52
Foix (Départ)...	7 30	10 56	12 15	16 6	20 2
St-Paul-St-Antoine..	7 41	»	»	12 26	16 17
Mercus.....	7 50	»	»	12 34	16 25
Tarascon.....	8 1	11 21	12 40	16 37	20 36
Ussat-les-Bains....	8 9	11 28	—	16 44	20 44
Les Cabannes.....	8 20	11 39	—	16 55	20 56
Luzenac-Garanou...	8 39	11 49	—	17 6	21 7
Halte de Castelet...	8 49	»	»	17 15	21 16
AX-LES-THERMES Arr.	8 55	12	—	17 21	21 22

DÉPARTS					
AX-LES-THERMES	—	8 23	12 20	17 22	—
Halte de Castelet...	—	8 29	12 27	17 29	—
Luzenac-Garanou...	—	8 40	12 36	17 38	—
Les Cabannes.....	—	8 51	12 47	17 49	—
Ussat-les-Bains....	—	9 4	12 59	18	—
Tarascon.....	5 16	9 16	13 9	18 9	—
Mercus.....	5 24	9 24	13 17	18 17	—
St-Paul-St-Antoine..	5 33	9 33	13 26	18 26	—
Foix (Arrivée)...	5 44	9 44	13 37	18 37	—
Foix (Départ)...	5 57	9 55	13 46	18 45	19 22
H. de St-Jean-de-V..	6 5	10 3	13 54	»	19 30
Varilhes.....	6 12	10 11	14 2	18 56	19 40
Halte de Verniolle..	6 21	10 19	14 11	»	19 49
Pamiers.....	6 37	10 38	14 28	19 11	20 10
Vernet-d'Ariège...	6 49	10 48	14 40	»	20 24
Saverdun.....	7 2	10 59	14 56	19 28	20 38
Cintegabelle.....	7 15	11 10	15 9	19 40	20 50
Auterive.....	7 29	11 21	15 23	18 19	19 48
Miremont.....	7 38	11 29	15 32	18 29	»
Venerque-le-Vernet.	7 46	11 36	15 41	18 38	»
Pins-Justaret.....	7 55	11 44	15 50	18 53	»
Halte de Pinsaguel..	8 3	11 51	15 58	19 1	»
Portet-St-Simon...	8 9	11 56	16 5	19 7	»
Halte de Ste-Agne..	8 21	»	16 18	19 22	»
TOUL. MAT... Arr.	8 32	12 13	16 28	19 35	20 21

Ligne de Saint-Girons à Foix.

DÉPARTS					
SAINT-GIRONS..	5 45	9 17	17 42	—	—
Lescure.....	6	»	9 32	17 57	—
Rimont.....	6 8	9 40	18 5	—	—
Castelnau-Durban..	6 19	9 51	18 17	—	—
Halte de Segalas...	6 26	9 58	18 24	—	—
La Bastide-de-Sérou.	6 39	10 11	18 35	—	—
Halte de Cadarcet...	6 49	10 21	18 45	—	—
Baulou.....	6 56	10 28	18 52	—	—
FOIX..... Arr.	7 10	10 42	19 5	—	—

DÉPARTS					
FOIX.....	7 40	14 50	16 3	20 10	—
Banou.....	7 53	15 4	16 16	20 24	—
Halte de Cadarcet...	7 59	15 11	16 22	20 31	—
La Bastide-de-Sérou.	8 12	15 27	16 35	20 48	—
Halte de Segalas...	8 20	15 35	16 43	20 56	—
Castelnau-Durban..	8 27	15 46	16 51	21 5	—
Rimont.....	8 36	16	17	21 16	—
Lescure.....	8 43	16 11	17 7	21 24	—
St-GIRONS... Arr.	8 56	16 25	17 20	21 38	—

Ligne de Boussens à Saint-Girons.

DÉPARTS					
BOUSSENS..	8 4	11 10	16 31	20 15	—
Mazères-sur-le-Saiat	8 15	11 21	16 42	20 26	—
Salies-du-Salat....	8 24	11 29	16 49	20 33	—
His-Mane-Touille...	8 31	11 36	16 56	20 40	—
Halte de Castagnède.	8 37	11 42	17 2	20 46	—
Prat-et-Bonrepaux..	8 46	11 51	17 11	20 55	—
Halte de Caumont...	8 55	11 59	17 19	21 3	—
Halte de St-Lizier..	9 4	12 8	17 28	21 12	—
St-GIRONS... Arr.	9 8	12 12	17 32	21 16	—

DÉPARTS					
SAINT-GIRONS..	5 11	9 9	14 22	16 42	17 50
Halte de St-Lizier..	5 16	9 14	14 27	16 47	17 57
Halte de Caumont...	5 25	9 23	14 36	16 56	18 11
Prat-et-Bonrepaux..	5 33	9 31	14 44	17 13	18 24
Halte de Castagnède.	5 42	9 40	14 53	17 22	18 37
His-Mane-Touille...	5 48	9 46	14 59	17 30	18 46
Salies-du-Salat....	5 56	9 54	15 8	17 38	18 56
Mazères-sur-le-Salat.	6 3	10 1	15 17	17 47	19 7
BOUSSENS... Arr.	6 12	10 10	15 27	17 58	19 22

Ligne de Bram à Lavelanet.

DÉPARTS					
BRAM.....	7 42	8 2	14 32	16 28	18 48
Montréal.....	7 52	8 19	14 44	16 37	18 59
Cailhau.....	8 11	8 27	14 53	16 45	19 8
Belvèze.....	8 22	8 35	15 2	16 53	19 28
Bellegarde.....	8 31	8 44	15 14	17 2	19 43
H. de Lignairolles.	8 39	8 52	15 25	17 10	19 55
Moulin-Neuf.....	8 45	9 7	15 38	17 15	20 27
Lagarde.....	9 15	15 46	—	20 35	—
Camon.....	9 23	15 54	—	20 43	—
Chalabre.....	9 35	16 4	—	20 55	—
Rivel-Montbel....	9 42	16 11	—	21 2	—
Sainte-Colombe...	9 50	16 22	—	21 10	—
Le Peyrat.....	10	»	16 32	—	21 20
Laroque-d'Olmes..	10 7	16 41	—	21 29	—
LAVELANET Arr.	10 13	16 47	—	21 35	—

DÉPARTS					
LAVELANET...	5 27	—	6 15	10 50	15 49
Laroque-d'Olmes..	5 34	—	6 35	10 57	15 56
Le Peyrat.....	5 43	—	7 1	11 4	16 4
Sainte-Colombe...	5 49	—	7 19	11 13	16 19
Rivel-Montbel....	5 56	—	7 37	11 20	16 26
Chalabre.....	6 5	—	8 2	11 31	16 35
Camon.....	6 14	—	8 23	11 42	16 45
Lagarde.....	6 20	—	8 41	11 52	16 53
Moulin-Neuf.....	6 29	7 37	9 32	12 11	16 39
H. de Lignairolles.	6 36	7 44	»	12 18	16 47
Bellegarde.....	6 44	7 52	10	12 27	17 4
Belvèze.....	6 54	8 2	10 26	12 39	17 20
Cailhau.....	7 1	8 8	10 41	12 45	17 28
Montréal.....	7 9	8 16	11 3	12 53	17 37
BRAM..... Arr.	7 17	8 24	11 17	13 2	17 48

Ligne de Moulin-Neuf à Pamiers.

DÉPARTS.					
MOULIN-NEUF...	5 21	8 53	9 10	17 25	20 23
Mirepoix.....	5 34	9 2	9 22	17 43	20 38
Halte de Coutens...	5 41	—	9 29	17 51	20 46
Rieucros.....	5 48	—	9 36	18 2	20 54
Les Pujols.....	5 55	—	9 43	18 11	21 2
Halte de St-Amadou.	6	—	9 48	18 17	21 7
Carlaret (Le).....	6 6	—	9 54	18 24	21 15
PAMIERS... Arr.	6 15	—	10 3	18 35	21 26

DÉPARTS.					
PAMIERS.....	6 42	11 6	—	15 48	19 30
Carlaret (Le).....	6 52	11 17	—	16	»
Halte de St-Amadou.	6 58	11 24	—	16 7	19 46
Les Pujols-Ariège..	7 3	11 29	—	16 13	19 51
Rieucros.....	7 10	11 36	—	16 25	19 58
Halte de Coutens...	7 17	11 43	—	16 33	20 5
Mirepoix.....	7 26	11 54	16 25	16 47	20 14
MOULIN-NEUF Arr.	7 34	12 2	16 35	16 57	20 22

Tramways électriques de l'Ariège. — Ligne de Saint-Girons à Castillon.

Saint-Girons. Dép.	5 25	9 40	13 40	17 50
Lambège-Monté...	5 30	9 45	13 45	17 56
Lambège.....	5 35	9 53	13 50	18 3
Auber.....	5 39	9 58	13 54	18 8
Moulis.....	5 44	10 3	13 59	18 14
Luzenac.....	5 52	10 11	14 7	18 21
Engomer.....	6	10 24	14 15	18 34
Alas.....	6 4	10 29	14 19	18 39
Arrout-Cescau...	6 8	10 33	14 23	18 43
Audressein.....	6 13	10 38	14 28	18 48
Castillon. Arrivée.	6 15	10 40	14 30	18 50

Castillon. Départ.	7 35	10 50	15 20	19
Audressein.....	7 38	10 53	15 23	19 3
Arrout-Cescau...	7 44	10 57	15 27	19 7
Alas.....	7 49	11 1	15 32	19 11
Engomer.....	7 57	11 5	15 37	19 15
Luzenac.....	8 10	11 13	15 49	19 23
Moulis.....	8 17	11 20	15 55	19 30
Auber.....	8 21	11 25	16	»
Lambège.....	8 26	11 30	16 5	19 40
Lambège-Monté...	8 33	11 35	16 10	19 45
Saint-Girons. Arr.	8 40	11 40	16 15	19 50

Marche des trains de voyageurs de la ligne de Tarascon à Auzat à partir du 1^{er} novembre 1912

	Dép.	Dép.	Dép.	Dép.
Tarascon-sur-Ariège....	8 15	13 15	17	» 20 50
Saint-Roch halte.....	8 18	13 18	17 3	20 53
Sabart (halte).....	8 27	13 27	17 12	21 2
Niaux (halte).....	8 40	13 40	17 25	21 15
Capoulet.....	8 49	13 49	17 34	21 24
Junac (halte).....	8 53	13 54	17 38	21 28
Laramade.....	9	» 14	» 17 45	21 35
Cancenès (arrêt facultatif)	9 12	14 12	17 57	21 47
Cabre (halte).....	9 22	14 22	18 7	21 57
Viedessos.....	9 28	14 28	18 13	22 3
Pont de Viedessos (halte).	9 30	14 30	18 15	22 5
Auzat..... Arrivée.	9 35	14 35	18 20	22 10

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU SUD-OUEST

Marche des trains

Ligne de Carbonne au Mas-d'Azil.

DÉPARTS					
Carbonne.....	7 15	11 15	19 30	—	—
Rieux.....	7 28	11 28	19 44	—	—
Montesquieu-V..	7 47	11 46	20 2	—	—
Thouars.....	7 56	11 55	20 12	—	—
Fornex.....	8 11	»	20 17	—	—
La Bast. d-Besp.	8 12	»	20 22	—	—
Daumazan.....	8 16	12 20	20 32	—	—
Campagne.....	8 26	12 32	20 41	—	—
Les Salenques..	8 33	12 39	20 48	—	—
Bordes-s/-Arize.	8 38	12 44	20 53	—	—
Sabat.....	8 46	12 52	20 58	11 5	15 30
Lorte.....	8 50	12 56	21 1	11 9	15 34
Le Mas-d'Azil A.	9 5	13 10	21 15	11 23	15 48

DÉPARTS					
Le Mas-d'Azil..	4 40	11 45	16 45	9 15	15
Lorte.....	4 55	12	» 17	»	9 30 15 15
Sabat.....	5 3	12 9	17 6	9 33	15 18
Bordes-s/-Arize.	5 6	12 13	17 9	—	—
Les Salenques..	5 11	12 18	17 14	—	—
Campagne.....	5 18	12 29	17 23	—	—
Daumazan.....	5 29	12 42	17 34	—	—



Géographie illustrée

DU DEPARTEMENT

A USAGE DES ÉCOLES

PAR

A. LABRO

Professeur de Géographie au Lycée Ingres,
de Montauban

Officier de l'Instruction Publique

OUVRAGE COURONNÉ PAR LA

SOCIÉTÉ ARIÉGEAISE DES SCIENCES, LETTRES & ARTS

PRÉFACE DE M. FONCIN

2^e ÉDITION

Prix : 90 centimes

Nous prévenons nos lecteurs que la 1^{re} édition de cet ouvrage étant épuisée, la 2^e édition sera mise sous presse prochainement, et la vente recommencera.

Scierie Mécanique

D. LESTEL

FOIX

BOIS DE CONSTRUCTION
Charpente, Menuiserie, Ebénisterie, Parquet

La Photographie Nicollier

PAMIERS AVENUE DE LA GARE

Exécute les Portraits en tous genres et dimensions
avec le cachet artistique qui en fait sa réputation.

+ Prix très modérés, même pour les travaux d'amateur, toujours finis avec soin. +

REPRÉSENTATION COMMERCIALE

Cyprien TOULZA

CASTILLON-EN-COUSERANS (Ariège)

VINS SUPERIEURS

PROVENANT DIRECTEMENT DE LA PROPRIÉTÉ
Vins fins, Liqueurs de Marque, Huiles et Savons,
Dépôt de Bières et Limonades de Marque
PRIX SPECIAUX A NOS ABONNÉS

L'ANÉMIE est sûrement
guérie par le
VIN et les CA-
CHETS du Docteur SKRIP.

Envoi franco en gare contre mandat
de 5 fr. 60 adressé à la

PHARMACIE MODERNE
PAMIERS

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE DE FOIX

Rue Théophile-Delcassé

Location de Compartiments de Coffres-Ports

AU MOIS OU A L'ANNÉE

PAIEMENT ET DELIVRANCE
DE LETTRES DE CRÉDIT

ESCOMPTE & RECOUVREMENTS

ORDRES DE BOURSE

BOIS DE CONSTRUCTION

SAPIN, CHÈNE, ETC.

Usines de la Forge et de la Ville

J.-B. ROUZAUD

BÉLESTA

Librairie — Papeterie — Imprimerie

F. DAUPHIN

9, rue Delcassé — Annexe rue du Pont

FOIX

LIBRAIRIE GÉNÉRALE — ARTICLES DE BUREAUX
PAPETERIE CLASSIQUE

FOURNITURES POUR LE DESSIN

POCHETTES DE COMPAS

Copies de Lettres — Presses à Copier

REGISTRES DE TOUTS FORMATS

MACHINES A ÉCRIRE ET FOURNITURES

Encres de toutes Marques

PAROISSIENS — MISSELS — MAROQUINERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Stylographes et porte-plumes réservoirs

APPAREILS ET FOURNITURES

PHOTOGRAPHIQUES

CARTES POSTALES — PANORAMAS

ALBUMS — VUES DU PAYS

Correspondance des Messageries de Journaux

Hachette et de la Région

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Abonnements gratuits à tous les Journaux

Au Trésor du Ménage

FOIX

A. ROUSSET

VINS EN GROS

HUILES & SAVONS

DEFIE TOUTE CONCURRENCE

Le Retour d'âge

passé sans inconvénient si on fait usage du
Mélange Ferrand's (Extrait de Virginie «tombe»
avec le **Thé Ferrand's** «Tisane de Virginie».

Ce traitement ne constipe pas et ne contient
pas d'alcool ni de principes irritants. Il active
la circulation du sang et le purifie.

Envoi franco contre mandat de 4 fr. 50
adressé à la PHARMACIE MODERNE, PAMIERS.

Spécialité de Laines des Pyrénées

Maison ARASSE

Avenue Théophile-Delcassé — AX-LES-THERMES

Soieries, Dentelles Espagnoles
Corsets des meilleures marques
Lingerie, Flanelles, etc.

MAISON PRINCIPALE A LAVELANET

LE BAIN VARECH

Direction et Administration :

67-69 — rue Saint-Jean — 67-69

CAEN

Téléphone 4-40

La Mer chez soi

L'efficacité des bains de mer et de varech, pour les enfants, ont attiré l'attention du monde savant sur la possibilité, surtout pour les nouveaux-nés, d'avoir la mer chez soi.

Cela était tentant; aussi, une pléiade de botanistes et de chimistes se sont-ils associés en un commun effort pour résoudre ce problème; le résultat de leurs efforts est, il fallait s'y attendre, des plus merveilleux: ils sont arrivés à dessécher, par de nouveaux procédés, les espèces de varech les plus riches en iode; aucun des sels contenus dans le varech n'est évaporé, et il suffit de plonger le « Bain Varech » dans l'eau bouillante pour que tous les principes se développent et que l'odeur marine se dégage, donnant l'illusion d'avoir la mer chez soi. Les émanations d'iode et d'iodure de sodium, combinées aux chlorures et monosulfures de sodium et de potassium que contient le varech, en font le seul bain fortifiant indispensable à tous les nouveaux-nés.

Nous avons à ce jour plus de 800 pharmaciens en France qui vendent notre Bain Varech, mais pour vous éviter des démarches, la direction du Bain Varech se met à votre entière disposition pour vous envoyer franco, par postal domicile, une boîte de dix Bains Varech (ce qui représente 20 bains pour un enfant) pour la somme de 11 francs.

Au cas où vous n'auriez pas de baignoire, nous avons traité un très gros marché avec une des premières fabriques de baignoires, ce qui fait que nous pouvons vous livrer franco, à domicile, une jolie baignoire d'enfant, en zinc premier choix, pour la somme de 10 francs.

Adressez un mandat de 11 francs sans la baignoire ou 21 francs avec la baignoire au directeur du Bain Varech, 67-69, rue Saint-Jean, Caen.

L'Ariège Pittoresque décline toute responsabilité
au sujet des annonces financières et autres.